

Stratégie et Plan d'Action de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte en Mauritanie

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

(ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE)

Juillet 2014

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE 2014
All rights reserved

Designed by Oriata Création / Gérard Prosper

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	6
MOT DE S.E. LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	9
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	11
INTRODUCTION	17
I. HISTORIQUE ET CONCEPT DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	19
I.1 Historique et genèse de l'IGMVSS	19
I.2 Vision et mission.....	21
II. OBJECTIFS DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (IGMVSS).....	23
II.1 Objectif global	23
II.2 Objectifs stratégiques	23
Objectif stratégique 1	23
Objectif stratégique 2.....	24
Objectif stratégique 3.....	24
II.3 Objectifs opérationnels et résultats escomptés	24
Objectif opérationnel 1.....	24
Objectif opérationnel 2	25
Objectif opérationnel 3	25
Objectif opérationnel 4.....	26
II.4 Espace géographique de l'IGMVSS en Afrique	26
II.5 Critères de délimitation de la zone d'intervention de la GMV au niveau pays	27
III. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA MAURITANIE	31
III.1 Données géographiques et physiques de la Mauritanie	31
III.2 Découpage administratif de la Mauritanie.....	32
III.3 Climat.....	33
III.4 Sols.....	35
Sols minéraux bruts des déserts.....	35
Sols jeunes en évolution.....	35
Sols isohumiques	35
Sols hydromorphes.....	35
Sols halomorphes.....	36
III.5 Eau et réseau hydrographique	36
III.6 Forêts et autres types de végétation	37
III.7 Zones écologiques et écosystèmes.....	38
Zone aride ou saharienne	38
Zone sahélienne.....	39
Zone du fleuve	39
Façade maritime	40

III.8	<i>Données socioéconomiques</i>	40
	Population	40
	Économie	40
	Secteur agricole	42
	Élevage.....	42
	État de l'environnement et principaux défis en Mauritanie.....	43
IV.	CONTEXTE DES POLITIQUES, STRATÉGIES ET CADRES INSTITUTIONNELS ET JURIDIQUES EN RAPPORT AVEC LA MISE EN PLACE DE L'IMGVSS	47
IV.1	<i>Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté</i>	47
IV.2	<i>Dispositions spécifiques à l'environnement</i>	48
	Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)	49
	Conventions internationales	49
	Plan d'Action National pour l'Environnement.....	50
	Autres dispositions et cadres régissant les ressources naturelles.....	50
V.	ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS ET PROGRAMMES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN)	53
VI.	ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	55
VI.1	<i>Populations</i>	55
VI.2	<i>Collectivités locales</i>	55
VI.3	<i>Société civile</i>	55
VI.4	<i>Secteur privé</i>	55
VI.5	<i>Services techniques</i>	55
VI.6	<i>Instituts de recherche et l'Université</i>	55
VI.7	<i>Partenaires techniques et financiers (PTF)</i>	56
VII.	OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES DÉGAGÉES DE L'ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX	57
VII.1	<i>Opportunités</i>	57
VII.2	<i>Contraintes</i>	58
	Contraintes politiques et institutionnelles	58
	Contraintes juridiques.....	58
	Contraintes financières.....	58
VIII.	STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION DE L'IGMVSS EN MAURITANIE	59
VIII.1	<i>Rappel de la vision de l'IGMVSS</i>	59
VIII.2	<i>Objectifs de la Stratégie et du Plan d'Action de l'IGMVSS pour la Mauritanie</i>	59
	Objectif global.....	59
	Objectifs spécifiques.....	59
IX.	ZONE D'INTERVENTION DE LA COMPOSANTE NATIONALE DE L'IGMVSS EN MAURITANIE	67
IX.1	<i>Localisation des zones prioritaires</i>	68
IX.2	<i>Tracé global de la bande de l'IGMVSS Mauritanie</i>	69
IX.3	<i>Données démographiques de la zone d'intervention</i>	69
IX.4	<i>Détails du tracé par Wilaya</i>	71
	Wilaya du Trarza.....	71
	Wilaya du Brakna.....	71
	Wilaya du Tagant.....	72
	Wilaya de l'Assaba	72

	Wilaya du Hodh El Gharbi.....	72
	Wilaya du Hodh Ech Chargui.....	72
X.	MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION	73
X.1	<i>Stratégie de mise en œuvre.....</i>	73
	Ciblage.....	73
	Capitalisation.....	73
	Convergence avec les politiques nationales	74
X.2	<i>Recherche de durabilité des actions.....</i>	74
X.3	<i>Approche participative inclusive au niveau local.....</i>	75
X.4	<i>Modalités de mise en œuvre de l'IGMVSS.....</i>	75
	Rôles et responsabilités - Structures de coordination et de concertation existantes	75
	Cadre institutionnel pour la gestion de l'IGMVSS en Mauritanie.....	76
XI.	COÛT ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION	79
XI.1	<i>Évaluation du coût du programme</i>	79
XI.2	<i>Identification de sources de financement.....</i>	79
	Budget de l'État.....	79
	Autres formes de participation de l'État	79
	Dons et legs	80
	Ressources des collectivités territoriales et le secteur privé	80
	Ressources provenant de programmes et projets se déroulant dans la zone d'intervention	80
	Bénéficiaires	80
XI.3	<i>Stratégie de mobilisation des ressources</i>	80
XII.	DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION.....	81
XIII.	BÉNÉFICES ET RISQUES DU PROGRAMME	83
XIII.1	<i>Rapports avec des initiatives similaires dans la zone du projet</i>	83
XIII.2	<i>Risques et hypothèses</i>	83
XIV.	CADRE LOGIQUE.....	85
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	93
	ANNEXES	95
	<i>Annexe I: Liste des figures.....</i>	95
	<i>Annexe II: Liste des photos.....</i>	95
	<i>Annexe III: Liste des tableaux.....</i>	96
	<i>Annexe IV: Liste des personnes rencontrées</i>	96
	<i>Annexe V: Bibliographie.....</i>	98
	<i>Annexe VI: Programmes de restauration des zones dégradées</i>	100
	Programmes de première génération	100
	Programmes de deuxième génération	102
	Programmes de troisième génération en cours d'exécution	103
	<i>Annexe VII: Projets et programmes en cours d'exécution.....</i>	106
	<i>Annexe VIII: Termes de référence</i>	107
	Pour une consultation d'appui à l'élaboration du Plan d'Action National de mise en œuvre de l'IGMV (Consultant International).....	107

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACCV	Adaptation aux Changements Climatiques en Ville
ACORD	Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement
ADD	Association pour un Développement Durable
AGLC	Association Gestion Locale Collective
AMM	Association des Maires de Mauritanie
ANEPA	Agence Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
AP	Association Pastorale
APE	Projet d'Appui à la Pauvreté et à l'Environnement
APEFE	Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger
APGMV	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CCC	Convention sur les Changements Climatiques
CCD	Convention de lutte Contre la Désertification
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CE	Commission Européenne
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CITES	Convention International Trade Endangered Species /Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CMAP	Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques
CMS	Convention on Migratory Species/Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage
CNED	Conseil National pour l'Environnement et le Développement
CNP	Comité National de Pilotage
COS	Cartographie d'Occupation des Sols
CRED	Comité Régional pour l'Environnement et le Développement
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTED	Comité Technique pour l'Environnement et le Développement
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DPN	Direction de la Protection de la Nature
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social
FAEM	Fédération des Associations des Éleveurs de Mauritanie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement

FIPOL	Fonds International sur les Pollutions
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
GES	Gaz à Effet de Serre
GDT	Gestion Durable des Terres
GIRNEM	Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien
GIZ	Agence de Coopération Allemande
GM-UNCCD	Global Mechanism of the UN Convention to Combat Desertification/Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
GMV	Grande Muraille Verte
GNAP	Groupement National des Associations Agropastorales
GRET	Groupe de Recherches et d'Échanges Technologiques
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTT	Groupes Techniques Thématiques
IGMV	Initiative Grande Muraille Verte
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MDG-F	Millenium Development Goals Fund
MDP	Millenium Development Project
MDR	Ministère du Développement Rural
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPRC	Oil Pollution Preparedness, Response and Co-operation
OSC	Organisation de la Société Civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
OXFAM	OXford committee For FAMine relief
PAHABO	Projet d'Aménagement Hydro-Agricole du Brakna Ouest
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN	Plan d'Action National
PANA	Plan d'Action National et d'Adaptation
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAN-LCD	Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification
PAR	Plan d'Action Régional
PARSACC	Projet d'Amélioration de la Résilience des communautés et de leur Sécurité Alimentaire face aux effets néfastes du Changement Climatique
PASK	Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro
PASR	Plan d'Action Sous-Régional

PDDAA (CAADP)/ NEPAD	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine/Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
PDDO	Programme de Développement Durable des Oasis
PDIAM	Projet de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PDRC	Programme de Développement Rural Communautaire
PGRRF	Projet Gestion Rationnelle des Ressources Forestières
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National de Diawling
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POLMAR	Plan de Prévention et de Lutte contre les Pollutions Marines
POP	Polluants Organiques Persistants
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PROLPRAF	PROjet de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'Appui aux Filières
PRPDD	Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable
PRREF	Projet de Renforcement de la Résilience de l'Économie Familiale
PSPVN	Programme Spécial pour la Protection de la Ville de Nouakchott
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBT	Réserve de Biosphère Transfrontalière
RGF	Ressources Génétiques Forestières
RMO	Rapport annuel de Mise en Œuvre
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RPE	Réseau des Parlementaires Environnementalistes
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SETS	Stratégie des Énergies Traditionnelles et de Substitution
SGP	Small Grants Programme
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDE	Société Nationale D'Eau
SPA	Stratégie et Plan d'Action
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UN	United Nations
UNCDD	United Nations Convention to Combat Desertification
WWF	World Wide Fund for Nature

MOT DE S.E. LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Au vu des différentes évaluations conduites au cours de la dernière décennie, la Mauritanie reste l'un des pays du Sahel le plus touché par les épisodes de sécheresse qui se sont succédé depuis 1968, ainsi que par les autres aléas climatiques.

La désertification et la dégradation des terres qui en ont résulté sont d'autant plus fortes que l'action du climat, conjuguée à celle de l'homme, a entraîné des conséquences directes sur un milieu déjà précaire et a eu des impacts importants: réduction des superficies des terres arables, des pâturages et des forêts, et diminution

des ressources en eau qui ont profondément affecté les conditions socioéconomiques générales du pays et, en particulier, les revenus des ménages ruraux.

C'est pour faire face à ce défi que le Président de la République **S.E. M. Mohamed Ould Abdel Aziz** a signé le 10 juin 2010 à Ndjamena, au Tchad, avec ses pairs, la Convention de création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et s'est engagé dans la mise en œuvre du programme panafricain dénommé «Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS)».

Ce programme vise principalement la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, tout en contribuant à la sécurité alimentaire et au développement socioéconomique durable des populations de la zone sahélo-saharienne du continent. Il requiert une stratégie cohérente et inclusive qui ne se fera pas sans une population rurale responsabilisée, engagée et outillée pour faire face aux défis qui menacent les générations actuelles et futures.

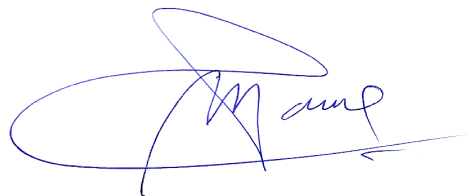
C'est dans ce contexte que cette stratégie est aujourd'hui formulée et assortie d'un Plan d'Action pour la mise en œuvre la Grande Muraille Verte en Mauritanie, pour la période allant de 2014 à 2018.

Cette approche opérationnelle ne prévoit pas de créer seulement de la forêt sur le tracé de la Grande Muraille Verte, bien que la préoccupation liée au renforcement du couvert végétal soit traitée avec la plus haute attention, mais surtout d'entreprendre un ensemble d'interventions intégrées à caractère multisectoriel, destinées à améliorer les conditions de vie des populations des zones sahélo-sahariennes.

Ces interventions viseront davantage la durabilité des systèmes de production rurale (agriculture, élevage, pêche, foresterie, agroforesterie, etc.), le développement des infrastructures rurales en appui à la production et à la commercialisation des produits, la diversification des activités économiques pour la création de richesses et la prise en compte du genre et de la jeunesse dans le développement.

La stratégie de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte sera basée principalement sur (i) un ciblage adéquat de la zone d'intervention, (ii) une capitalisation sur le site des activités basée sur des approches pratiques axées sur les résultats, (iii) et l'alignement avec les politiques nationales, sectorielles et de décentralisation.

Enfin, cette stratégie est le résultat d'une concertation générale où l'ensemble des acteurs et parties prenantes concernés par le secteur, de la société civile aux parlementaires environnementalistes, en passant par les acteurs locaux, les services publics et partenaires techniques et financiers, ont participé pour asseoir une alliance nationale qui place la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au cœur de l'engagement politique, économique et social de la Mauritanie.



AMEDI CAMARA

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Mauritanie est l'un des pays sahéliens les plus durement éprouvés par les changements climatiques graves ayant entraîné des sécheresses successives durant les trente dernières années.

Les vicissitudes consécutives aux changements climatiques se manifestent en Mauritanie par les sécheresses récurrentes, la désertification, la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agricoles, la perte de la biodiversité, les inondations avec leurs conséquences en termes d'insécurité alimentaire et d'exacerbation des situations d'indigence, voire de pauvreté, surtout dans un milieu rural.

À cet effet, la Mauritanie a choisi d'intégrer la lutte contre la désertification dans un processus plus global de développement durable, incluant à la fois des dimensions techniques, socioéconomiques et institutionnelles.

Dans ce contexte, le Gouvernement a entrepris diverses dispositions légales en vue de renforcer la gestion durable des ressources naturelles dans un cheminement aligné aux impératifs de bonne gouvernance environnementale.

L'action portant sur le renforcement du dispositif législatif et réglementaire a représenté une priorité pour les pouvoirs publics. Ainsi, le pays a signé et ratifié les différentes Conventions internationales portant sur les arrangements multilatéraux pertinents pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, les changements climatiques, la promotion de la diversité biologique. Une action parallèle s'attelle à parvenir à une meilleure articulation entre la conservation des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté.

Sur le plan opérationnel, de nombreux efforts ont été consentis par le Gouvernement pour concevoir et mettre en œuvre plusieurs projets et programmes de développement, de nature à juguler ces aléas qui tendent à compromettre les initiatives de lutte contre la désertification et d'amélioration des revenus et conditions de vie des populations rurales.

En dépit de toutes ces actions, force est de constater que les efforts engagés n'ont pu jusqu'à présent produire les résultats escomptés à cause, du moins en partie, de la complexité des défis à relever et de l'insuffisance enregistrée en ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour faire face aux multiples aléas.

C'est dans ce contexte, et suite aux résultats mitigés obtenus après la mise en œuvre, lors des dernières décennies, de divers plans et programmes nationaux de lutte contre les effets pervers des phénomènes naturels par les pays africains, que les chefs d'État et de gouvernements de l'Union Africaine (UA), sur proposition de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), ont décidé de mettre en place un partenariat africain pour des interventions intégrées, ciblées sur les zones arides.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) représente ce partenariat appelé par les dirigeants de l'Union Africaine et s'inscrit dans le cadre du Programme Détaillé de

Développement de l'Agriculture Africaine et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (PDDAA/NEPAD), et constitue désormais un programme phare pour la contribution africaine dans l'atteinte des objectifs de Rio+20 pour un taux net zéro de dégradation des terres.

L'IGMVSS est déclinée comme suit: *«Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue, dans les zones arides d'Afrique, de mettre un terme/inverser la tendance à la dégradation des terres, à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2025, les écosystèmes soient résilients au changement climatique et continuent de fournir des services essentiels, en contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté.»*

L'IGMVSS représente la vision future sur les plans politique et opérationnel de cette initiative. Son objectif global est *«de contribuer à améliorer les conditions de vie et la résilience des communautés locales au changement climatique, à la désertification et à la sécheresse par le renforcement de la productivité des ressources naturelles et des écosystèmes dans le cadre de la réalisation de la sécurité alimentaire»*.

Par ailleurs, la Stratégie offre également l'opportunité d'affronter les effets préjudiciables d'ordre social, économique et environnemental de la dégradation des terres et de la désertification dans la région. Elle permet également de soutenir les efforts des communautés locales à la base, en matière de gestion et d'utilisation durable des forêts, d'infrastructures socioéconomiques et de parcours pastoraux.

Cependant, les actions de l'IGMVSS doivent s'opérer dans un contexte régional particulièrement marqué pour la région du Sahel par des défis écologiques, humanitaires et sécuritaires grandissants, ayant enclenché certains flux migratoires des populations.

À cet effet, la Mauritanie, en sa qualité de pays fondateur et signataire de la Convention de création de l'APGMV, a fait de cette initiative panafricaine de la GMV une orientation prioritaire.

Par la ratification de ladite Convention en 2013 et par la mise en œuvre de la composante nationale à travers l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV), notre Gouvernement marque sa solidarité avec les autres États Membres et son engagement ferme pour la réalisation de cet important projet panafricain.

C'est dans cet esprit que les pouvoirs publics ont décidé de mettre en œuvre l'IGMVSS à travers l'élaboration et l'adoption d'une stratégie et d'un Plan d'Action National (PAN), conformément à l'ensemble des principes de Gestion Durable des Terres (GDT), dans un contexte national répondant aux caractéristiques particulières de zones arides et semi-arides, et aux réalités et modes de vie des communautés locales auxquelles le programme est principalement destiné.

En Mauritanie, les orientations stratégiques en relation avec la gestion rationnelle des ressources naturelles, la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre global de vie des populations, reposent sur l'approche participative inclusive.

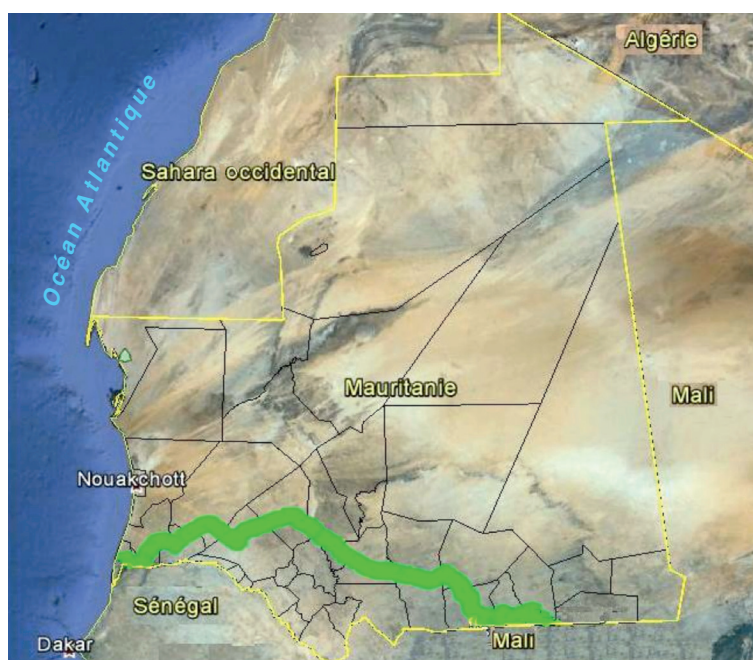
C'est dans ce cadre que le Plan d'Action représente l'outil de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la GMV et concernera principalement le milieu rural et spécifiquement les zones de concentration de la pauvreté.

Comme partout ailleurs, la dynamique du développement local doit se réaliser au niveau communal. C'est à cet endroit que seront concentrés les pôles locaux de développement à travers la réalisation

d'infrastructures socioéconomiques facilitant à la fois la création de revenus, le renforcement de la sécurité alimentaire et la fourniture des services sociaux de base.

Compte tenu des critères basés sur le profil écologique, définis dans la Stratégie régionale harmonisée adoptée par l'Union Africaine, la zone de mise en œuvre de la GMV pour la Mauritanie couvre six Wilayas (Trarza, Brakna, Tagant, Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh Ech Charghi).

Figure 1: Carte géoréférenciée de la Mauritanie montrant le tracé indicatif de la bande initiale de la GMV



Le projet de tracé de la GMV traverse par ailleurs **15 Moughatâas et 45 communes**.

Sur la base de cette critériologie, la zone d'intervention est comprise dans la portion du territoire située entre l'isohyète 100 millimètres et l'isohyète 400 millimètres.

Dans leurs différentes formes d'organisation (coopératives, associations groupements, organisations de femmes ou de jeunes, etc.), les populations constituent le pilier central dans la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) en Mauritanie. Ces populations sont estimées à **481 000 habitants** et réparties dans **1 242 localités**.

Les actions menées dans la zone située sur le tracé sont un ensemble d'interventions intégrées à caractère multisectoriel, destinées à améliorer les conditions de vie des populations des zones sahélo-sahariennes du pays.

La Stratégie Nationale de la GMV pour la Mauritanie constitue une synthèse de consultations avec les acteurs qui, au niveau national, sont impliqués dans la lutte contre la pauvreté, la désertification, les changements climatiques et la conservation de la biodiversité, ainsi que les bénéficiaires.

Ce document propose un cadre opérationnel pour une mise en œuvre appropriée de la GMV. Il met un accent particulier sur des approches intégrées et fédératrices pour saisir toutes les opportunités de

relance du développement local grâce au renforcement des synergies dans les interventions afin de mutualiser les ressources humaines, financières et techniques pour rendre effective la complémentarité des actions.

Le Plan d'Action de la Stratégie Nationale de la GMV constitue dès lors le meilleur cadre de regroupement, de structuration et d'harmonisation des actions de lutte contre la dégradation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles en Mauritanie.

Il est structuré autour de **six axes stratégiques** retenus pour assurer un développement durable à travers la valorisation et/ou la restauration des ressources hydriques, végétales, animales, des ressources en sol en plus du renforcement du potentiel humain.

La perspective vise l'amélioration des conditions de productivité du capital naturel et des conditions socioéconomiques dans la zone couverte par les opérations de la GMV en Mauritanie. Ces axes sont:

- **Axe stratégique 1:** Amélioration de la sécurité alimentaire par la gestion durable des systèmes de productions.
 - Programme 1: Amélioration de la production agrosylvicole.
 - Programme 2: Développement des systèmes de productions agricole et pastorale.
 - Programme 3: Récupération des terres dégradées.
 - Programme 4: Régénération des ressources naturelles.
 - Programme 5: Mobilisation et gestion durable des ressources en eaux.
- **Axe stratégique 2:** Bonne gouvernance et développement local.
 - Programme 6: Promotion de la bonne gouvernance.
 - Programme 7: Développement des infrastructures de bases.
- **Axe stratégique 3:** Développement d'activités génératrices de revenus.
 - Programme 8: Développement des filières.
 - Programme 9: Développement des activités de création des richesses.
- **Axe stratégique 4:** Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances.
 - Programme 10: Recherche d'accompagnement.
 - Programme 11: Gestion des connaissances.
- **Axe stratégique 5:** Renforcement des capacités des acteurs.
 - Programme 12: Organisation et structuration des acteurs.

- Programme 13: Renforcement de capacité des producteurs.

■ **Axe stratégique 6:** Coordination et suivi-évaluation.

- Programme 14: Coordination du programme.
- Programme 15: Suivi-évaluation.

La présente Stratégie Nationale est sous-tendue par un Plan d'Action de mise en œuvre dont le budget global est estimé à **39 768 000 000 UM (ouguiyas), soit 136 706 282 US\$**.

Les ressources nécessaires pour le financement du Plan d'Action de la GMV en Mauritanie proviendront des dotations de l'État, des contributions des partenaires au développement et de la mise en place d'un fonds fiduciaire multidonateurs.

La mise en œuvre de l'IGMVSS en Mauritanie sera assurée par l'ANGMV qui est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale, juridique et de l'autonomie financière.

Elle sera administrée par un conseil d'administration et bénéficiera des appuis des structures déjà existantes aux niveaux national et local.

INTRODUCTION

La Mauritanie reste certainement l'un des pays du Sahel les plus touchés par les épisodes de sécheresse qui se succèdent depuis 1968 ainsi que par les autres aléas climatiques. La désertification et la dégradation des terres qui en ont résulté sont d'autant plus fortes que l'action du climat, conjuguée à celle de l'homme, a entraîné des conséquences directes sur un milieu déjà précaire.

Les impacts les plus importants que sont la réduction des superficies des terres arables, de pâturages et de forêts, et la diminution des ressources en eau, ont profondément affecté les conditions socioéconomiques générales du pays et, en particulier, les revenus des ménages ruraux vivant dans la zone sahélo-saharienne et les écosystèmes naturels qui leur sont associés.

Pour faire face à ce fléau, l'État mauritanien a réagi par la mise en place de politiques et de stratégies au niveau national et aussi à travers la solidarité internationale en ratifiant la plupart des conventions internationales relatives à la gestion et à la gouvernance environnementale. L'État a également veillé à dynamiser les voies et moyens d'optimiser l'apport de la coopération technique et financière bilatérale et multilatérale.

C'est pour faire face à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles que la Mauritanie s'est engagée dans la mise en œuvre du programme panafricain dénommé Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS). Ce programme vise principalement la lutte contre la dégradation des terres et la désertification tout en contribuant à la sécurité alimentaire et au développement socioéconomique durable des populations de la zone sahélo-saharienne du continent.

Ce programme fait suite à un triple constat:

1. La désertification, les changements climatiques et la perte de la biodiversité sont des problématiques cruciales pour les régions sèches d'Afrique où ils conjuguent leurs effets pour aggraver l'insécurité alimentaire des populations et saper les efforts de développement aussi bien des pays que les moyens de vie des populations les plus pauvres.
2. Les projections des données climatiques pour l'Afrique laissent percevoir de graves risques d'extension des zones sèches aussi bien dans la partie sud que dans la partie nord du Sahara, qui hypothéqueraient les efforts de lutte contre la pauvreté sur le continent.
3. Les efforts consentis dans la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD) et de l'amélioration de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique ne sont pas à la mesure des objectifs visés, que ce soit en matière de conservation des ressources naturelles ou en matière de lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de ce programme se fera dans le cadre d'un partenariat africain en vue d'enrayer et inverser les tendances à la dégradation des terres et des ressources naturelles (eau, sols, végétation), en particulier dans les régions arides, semi-arides et subhumides sèches.

Pour ce faire, il est prévu un ensemble cohérent et concerté d'interventions dont les objectifs sont: (i) la conservation, (ii) le développement et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes, (iii) la consolidation et la diversification des activités économiques, et l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales locales et surtout celles les plus vulnérables (les femmes, les enfants, les personnes âgées, les petits pêcheurs et les paysans pauvres et sans terres).

À l'instar des autres pays africains adhérant à l'IGMVSS, la Mauritanie a décidé de faire sien le constat de la communauté internationale et africaine et donc de s'engager à mettre en œuvre ce programme panafricain à travers l'élaboration et l'adoption d'une Stratégie et d'un Plan d'Action National de mise en œuvre de cette initiative.

I. HISTORIQUE ET CONCEPT DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

I.1. Historique et genèse de l'IGMVSS

L'idée de «Grande Muraille Verte» (GMV) a été lancée à la 7^e Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEN-SAD lors du sommet tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) du 1^{er} au 2 juin 2005.

En 2006, suite à la demande de la CEN-SAD, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), avec l'appui de nombreux scientifiques d'Afrique et d'Europe, a apporté une contribution à une première définition de ce que pourrait être le concept de la GMV dans l'espace sahélo-saharien. Le document élaboré a été assorti d'un programme indicatif de mise en œuvre de la GMV et d'un bilan des expériences accumulées au nord et au sud du Sahara en matière de ceintures et barrages verts (2006-2008).

En janvier 2007, l'IGMVSS est approuvée par la 8^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue à Addis-Abéba (Éthiopie).

En 2008, lors du Sommet de la Conférence des chefs d'État de la CEN-SAD et de Gouvernement tenu à Niamey (Niger), la République du Sénégal a été chargée de donner un contenu technique à l'IGMV.

Plusieurs réunions et conférences d'experts et des ministres ainsi qu'une table ronde furent organisées, et ont abouti à la finalisation des documents suivants:

- une note conceptuelle;
- un schéma conceptuel (document d'avant-projet);
- les critères de définition des limites de la GMV et une liste indicative des espèces végétales adaptées;
- le rôle des bassins de rétention dans la GMV;
- le cahier de charges pour l'élaboration du document de projet;
- le coût indicatif de la mise en œuvre du projet.

En janvier 2009, le Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine adoptait le Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'IGMVSS – décision Doc. EX.CL/465 (XIV) – et confiait à la Commission de l'Union Africaine (CUA) le mandat de coordonner et de faciliter sa mise en œuvre.

En juin 2010, les chefs d'État et de Gouvernement de onze pays ont signé la Convention portant création de l'APGMV à N'Djaména (Tchad).

La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine a salué¹ la mise en place de l'APGMV basée à Nouakchott (Mauritanie) et a en outre demandé à la Commission de l'Union Africaine de jouer le rôle de coordination et d'appui à la mobilisation de financements ressources en faveur de la GMV.

En exécution des mandats qui lui ont été confiés par les chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, la Commission de l'Union Africaine a mobilisé des partenaires, notamment la FAO, l'Union Européenne et le Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (GM-UNCCD) pour mettre en place au niveau régional un environnement favorable à la mise en œuvre de l'Initiative. L'apport financier et technique de ces partenaires a permis d'appuyer 13 pays (dont la Mauritanie) et d'aboutir aux résultats suivants:

- 12 Plans d'Action Nationaux de mise en œuvre de l'IGMVSS;
- une Stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'IGMVSS;
- une Stratégie et un Plan d'Action de renforcement des capacités des acteurs de l'IGMVSS;
- une Stratégie et un Plan de communication pour l'IGMVSS;
- un site web hébergé à la FAO (www.fao.org/partnerships/great-green-wall) en anglais et en français permet à tous les acteurs d'accéder aux informations relatives à ces résultats.

Il est utile de rappeler que conformément à la volonté des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, la mise en œuvre du Plan d'Action de la GMV doit éviter tout double emploi et, par conséquent, s'appuyer sur les initiatives et instruments existants (NEPAD, PDDAA, UNCCD, etc.) aux niveaux sous-régional, régional et continental.

C'est pourquoi l'IGMVSS s'inscrit dans le cadre du NEPAD et du PDDAA et constitue désormais un programme phare qui représente la contribution africaine dans la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, comme le recommande la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

¹ Décision des chefs d'États sur la mise en œuvre du programme de la GMV: Assembly/AU/Dec.376 (XVII).

1.2. Vision et mission

L'IGMVSS est une vision des dirigeants de l'UA qui s'énonce comme suit:

«Une Afrique verte, fertile et prospère, débarrassée de la famine et des images d'enfants malnutris et de cheptel famélique.»

La compréhension d'une telle vision doit amener les Africains à œuvrer à la réalisation des objectifs de l'IGMV pour que:

- les crises humanitaires à répétition dans la corne de l'Afrique comme dans le Sahel deviennent de lointains souvenirs que seuls les livres d'histoire rappelleront aux enfants nés après 2025;
- à l'horizon 2025, la tendance à la dégradation des terres soit effectivement inversée et les populations plus résilientes au changement climatique;
- à l'horizon 2050, les vastes étendues arides du Sahara et du Sahel soient transformées en pôles ruraux de production et de développement.

La mission de l'IGMVSS est déclinée comme suit:

«Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue, dans les zones arides d'Afrique, de mettre un terme/inverser la tendance à la dégradation des terres, à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2025, les écosystèmes soient résilients au changement climatique et continuent de fournir des services essentiels, en contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté.»

La réussite de l'exécution de cette mission exige nécessairement:

- la réduction des pressions exercées sur les ressources naturelles et le patrimoine matériel et immatériel;
- la restauration des écosystèmes dégradés;
- l'utilisation rationnelle et le partage juste et équitable des ressources biologiques et génétiques;
- la disponibilité de ressources financières suffisantes;
- le renforcement des capacités des acteurs et les processus décisionnels sur le développement des zones arides en Afrique s'appuyant sur des bases scientifiques solides.

L'IGMVSS est donc une partie intégrante de la mise en œuvre de l'UNCCD dans la zone sahélo-saharienne et s'intègre dans les Plans d'Action Nationaux (PAN), Sous-Régionaux (PASR) et Régionaux (PAR), et en matière de lutte contre la désertification. Les interventions de l'IGMVSS doivent être alignées à la stratégie décennale de l'UNCCD et prendre en compte la nécessaire synergie dans le cadre de la mise en œuvre des trois conventions sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification.

II. OBJECTIFS DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (IGMVSS)

II.1. Objectif global

La Stratégie régionale harmonisée de l'IGMVSS définit l'objectif global de celle-ci comme étant «*l'amélioration de la résilience des systèmes humains et naturels des zones sahélo-sahariennes au changement climatique à travers une gestion saine des écosystèmes et une mise en valeur durable des ressources naturelles (eaux, sols, végétation, faune, flore), la protection des patrimoines ruraux matériels et immatériels, la création de pôles ruraux de production et de développement durable, et l'amélioration des conditions de vie et des moyens d'existence des populations vivant dans ces zones.*»

II.2. Objectifs stratégiques

Trois objectifs stratégiques ainsi que leurs effets escomptés ont été retenus dans la Stratégie régionale harmonisée de l'IGMVSS. Ils sont rappelés ci-dessous.

Objectif stratégique 1

Améliorer les conditions de vie des populations des zones arides d'Afrique et les rendre moins vulnérables aux changements, à la variabilité du climat et à la sécheresse.

- *Effet escompté 1.1:* Les populations des zones concernées ont des moyens d'existence améliorés et plus diversifiés et dégagent des revenus de la GDT.
- *Effet escompté 1.2:* Les populations touchées sont moins vulnérables sur les plans socioéconomique et écologique aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse.
- *Effet escompté 1.3:* Les populations des zones touchées sont moins sujettes aux migrations, vivent en harmonie entre elles, et la paix et la sécurité sont renforcées dans ces zones.

Objectif stratégique 2

Améliorer l'état et la santé des écosystèmes des zones arides d'Afrique et leur résilience au changement et à la variabilité climatiques et à la sécheresse.

- *Effet escompté 2.1:* La productivité des terres et les biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées sont durablement améliorés, ce qui contribue au renforcement des moyens d'existence.
- *Effet escompté 2.2:* Les écosystèmes touchés sont moins vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse.
- *Effet escompté 2.3:* La gestion durable des terres et la lutte contre la désertification/dégradation des terres contribuent à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques.

Objectif stratégique 3

Mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de l'IGMV par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux.

- *Effet escompté 3.1:* D'ici à 2015, tous les pays concernés par l'IGMVSS ont élaboré, adopté et commencé à exécuter, en tant qu'instrument national de mise en œuvre de l'IGMV, une Stratégie et un Plan d'Action national efficace, participatif et actualisé.
- *Effet escompté 3.2:* Des ressources financières, techniques et technologiques sont mobilisées en faveur de la mise en œuvre de l'initiative et sont mises à la disposition des communautés locales/collectivités territoriales décentralisées.
- *Effet escompté 3.3:* Les Plans d'Action Nationaux et les projets transfrontaliers et/ou d'intérêt commun qui sont élaborés dans le cadre de l'IGMV sont mis en œuvre grâce à une mobilisation effective des ressources novatrices nationales, africaines et internationales.

11.3. Objectifs opérationnels et résultats escomptés

La Stratégie régionale harmonisée a également défini les objectifs opérationnels suivants:

Objectif opérationnel 1

Influer activement sur les mécanismes et les acteurs compétents nationaux et internationaux pour faire face efficacement aux problèmes liés à la désertification/dégradation des terres et à la sécheresse dans les zones sahélo-sahariennes.

- *Résultat 1.1:* Les décideurs africains sont bien informés des problèmes spécifiques de développement des zones arides et mettent en œuvre des actions qui s'attaquent aux questions de désertification/dégradation des terres, de sécheresse, d'adaptation aux changements climatiques et de préservation de la biodiversité.

- *Résultat 1.2:* Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse en Afrique sont pris en compte par les décideurs – d’abord africains – dans les instances internationales, notamment celles où sont traitées les questions en rapport avec le commerce agricole, l’adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l’utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural, le développement durable et la lutte contre la pauvreté.
- *Résultat 1.3:* Les organisations de la société civile et la communauté scientifique sont largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la mise en œuvre de l’IGMVSS et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation, de recherche, de renforcement de capacités et d’éducation pour faire face durablement aux problèmes liés à la désertification/dégradation des terres et à la sécheresse.

Objectif opérationnel 2

Œuvrer à la création d’un climat général favorable à la recherche de solutions pour fixer les populations des zones arides sur leurs terroirs et leur assurer un accès équitable et apaisé aux ressources foncières.

- *Résultat 2.1:* Chaque pays participant à la mise en œuvre de l’IGMVSS élabore et met en œuvre un Plan d’Action National fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l’incorpore dans des cadres d’investissement intégrés, en particulier les cadres d’investissement mis en place à travers le NEPAD ou TerrAfrica.
- *Résultat 2.2:* Les Plans d’Action élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de l’IGMVSS intègrent des initiatives visant à la fois l’amélioration des moyens d’existence des populations, l’amélioration de l’état des écosystèmes ainsi que leur biodiversité, l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements.
- *Résultat 2.3:* Les pays intègrent leurs Plans d’Action «Muraille Verte» et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d’investissement pertinents.
- *Résultat 2.4:* Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) alignent leurs interventions en matière de mise en œuvre de la GMV sur les priorités nationales définies dans le cadre des Plans d’Action Nationaux, y compris les interventions qui viennent en appui aux organisations de la société civile et à la communauté scientifique.

Objectif opérationnel 3

Améliorer les connaissances sur les dynamiques sociales, économiques, biophysiques et culturelles des zones arides.

- *Résultat 3.1:* Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d’améliorer le processus décisionnel.
- *Résultat 3.2:* Des mécanismes efficaces de collecte de données et de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, sont en place pour aider les décideurs et les utilisateurs finaux, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

- *Résultat 3.3:* Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse apportent leur appui à la mise en œuvre de l'IGMVSS.

Objectif opérationnel 4

Cibler et mobiliser les ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte d'optimiser leur impact et leur efficacité.

- *Résultat 4.1:* Les pays mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales appropriées pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.
- *Résultat 4.2:* Des efforts sont déployés pour accéder aux ressources des mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- *Résultat 4.3:* Une coopération Sud-Sud, en particulier entre les pays du circum-Sahara et une coopération triangulaire Sud-Nord-Sud, est développée pour faciliter l'accès des acteurs locaux aux technologies adaptées.

II.4. Espace géographique de l'IGMVSS en Afrique

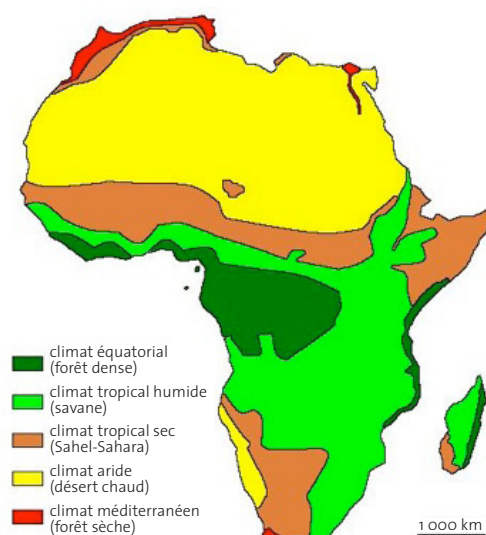
Le choix de la bande sahélo-saharienne au nord et au sud du Sahara comme zone d'action prioritaire s'explique par la marginalisation des populations vivant dans leurs écosystèmes naturels aux ressources particulièrement limitées et de surcroît fragiles.

Il est essentiel de comprendre qu'au plan politique comme au plan technique, l'idée première de l'initiative qui est d'arrêter, voire d'inverser, les tendances de la désertification et de la dégradation des terres ne concerne pas uniquement la zone du Sahel au sud du Sahara, mais aussi l'Afrique du Nord et la zone de la corne d'Afrique.

En effet, la carte ci-contre (Fig. 2) montre bien la zone sahélo-saharienne caractérisée essentiellement par un climat tropical sec et située aussi bien au sud et au nord du Sahara (climat aride) que dans la corne de l'Afrique, à l'est du continent. Par ailleurs, du point de vue scientifique, le mot Sahel signifie: région en bordure du Sahara, au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest du Sahara.

Par conséquent, la GMV ne concernerait pas seulement les 11 pays du Sahel subsaharien, mais l'ensemble des pays du circum-Sahara, y compris des enclaves comme le Cap-Vert.

Figure 2: Carte climatique de l'Afrique (carte Google)



II.5. Critères de délimitation de la zone d'intervention de la GMV au niveau pays

Au plan national, trois principes pourraient guider la délimitation de la zone d'intervention:

- Le premier est celui défini par la Commission de l'Union Africaine et le Secrétariat de la CEN-SAD et qui stipule que «*les zones vulnérables du Sahel et du Sahara constituent l'espace géographique couvert par l'IGMVSS. La priorité sera donnée à la ceinture définie par les lignes d'isohyètes inférieures à 400 mm aux frontières australe et septentrionale du désert du Sahara*». Toutefois, étant donné que l'IGMVSS joue à la fois une fonction préventive et curative, certains pays pourraient éprouver le besoin d'aller au-delà de cette zone pour lutter contre la dégradation des sols et améliorer les moyens de subsistance afin d'alléger la pauvreté.
- Le deuxième principe est que «*l'IGMVSS ne doit pas remplacer l'UNCCD et ses instruments de mise en œuvre (PAN, PASR, PAR) ni s'ériger en un programme qui fait double emploi avec les PAN*». Bien au contraire, sa mise en œuvre entre dans le cadre de l'opérationnalisation des PAN dans les zones vulnérables du Sahel et du Sahara. De ce fait, la GMV doit couvrir une zone précise et non pas tout le territoire national.
- Le troisième et dernier principe précise: «*Les outils produits dans le cadre de l'UNCCD pour donner une base plus scientifique aux PAN/UNCCD pourraient être utilisés par les pays pour identifier les zones prioritaires d'intervention de la GMV.*»

De ces principes on peut déduire que la GMV couvre un territoire déterminé d'un pays, notamment ancré dans les terroirs villageois ou à l'échelle des paysages. Les actions menées dans ce territoire sont:

- de nature essentiellement sylvopastorale;
- à caractère «d'investissement à long terme», donc de durée de vie illimitée;

- à vocation de Lutte Contre la Désertification (LCD), au sens de l'UNCCD;
- à objectif de protection et, si possible, de production, notamment dans le contexte de pénurie énergétique et là où les conditions hydro-édaphiques le permettent;
- à titre curatif et/ou préventif;
- à caractères discontinus dans l'espace, en rapport avec les établissements humains;
- intégrables et intégrées aux programmes nationaux et locaux de développement rural ou du moins unies en synergie avec ces derniers;
- de nature à apporter un appui à travers des activités alternatives à l'exploitation « minière » des ressources naturelles telles que les activités de commerce, de transport, les petits ateliers de montage ou de fabrication d'outils qui sont utiles en accompagnement aux programmes de restauration des terres dégradées.

Comme on le voit, il ne s'agit donc pas de créer seulement de la forêt de l'est à l'ouest de l'Afrique, bien que la préoccupation liée au renforcement du couvert végétal soit traitée avec la plus haute attention, mais surtout d'entreprendre un ensemble d'interventions intégrées à caractère multisectoriel destinées à améliorer les conditions de vie des populations des zones sahélo-sahariennes d'Afrique.

Ces interventions multisectorielles viseront davantage la durabilité des systèmes de production rurale (agriculture, élevage, foresterie et agroforesterie, etc.), le développement des infrastructures rurales en appui à la production et à la commercialisation des produits, la diversification des activités économiques pour la création de richesses et la prise en compte du genre et de la jeunesse dans le développement.

Ainsi, l'IGMVSS permet aux décideurs africains et à toutes parties concernées de mieux comprendre que:

- la désertification, les changements climatiques et la perte de la diversité biologique sont des problématiques cruciales pour les régions sèches d'Afrique et en particulier pour celles en bordure du Sahara, où leurs effets cumulés contribuent à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et à l'anéantissement des efforts de développement des pays;
- les déserts et les terres arides ne sont pas uniquement des problèmes, mais aussi des opportunités que l'on peut saisir pour améliorer durablement les conditions de vie des populations qui y vivent. De cette façon, il est possible de réduire non seulement les flux migratoires, mais aussi les risques d'insécurité en redonnant aux anciennes routes du sel et du troc Sahara-Sahel leurs lustres et leur vitalité d'antan.

Enfin, l'IGMVSS offre également l'opportunité d'affronter les effets préjudiciables d'ordre social, économique et environnemental de la dégradation des terres et de la désertification dans la région; elle soutient en outre les efforts des communautés locales à la base en matière de gestion et d'utilisation durable des forêts, d'infrastructures socioéconomiques indispensables, de parcours et des autres ressources naturelles des terres arides, semi-arides et subhumides pouvant contribuer à l'adaptation au changement climatique et au renforcement de la résilience des populations locales et des écosystèmes naturels et humains.

Ces actions de l'IGMVSS doivent s'inscrire dans un contexte régional particulier marqué par des défis humanitaires et sécuritaires, qui sont à l'origine des migrations forcées des populations soumises à tous ces fléaux.

C'est dans cet esprit que la Mauritanie a décidé de mettre œuvre l'IGMVSS à travers l'élaboration et l'adoption d'une Stratégie et Plan d'Action Nationale (SPA) conformément aux principes de gestion durable des terres; ceci, dans un contexte national répondant aux caractéristiques spécifiques de zones arides, semi-arides et subhumides sèches du pays, et aux réalités et modes de vie des communautés locales à qui le programme est principalement destiné.

III. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA MAURITANIE

III.1. Données géographiques et physiques de la Mauritanie

Située entre les 15° et 27° degrés de latitude nord et les 5° et 17° degrés de longitude ouest, le territoire de la République Islamique de Mauritanie s'étend sur une superficie de 1 030 700 kilomètres carrés. Elle est limitée au nord par le Sahara occidental et l'Algérie, à l'est par le Mali, au sud par le Mali et le Sénégal et à l'ouest par l'océan Atlantique sur une côte d'une longueur de plus de 700 kilomètres.

Figure 3: Carte de la situation de la Mauritanie



Le relief est constitué d'un ensemble de pénéplaines et de plateaux arides aux reliefs peu marqués, recouverts de sable et de débris rocheux (regs). Au nord, on trouve un ensemble de hautes plaines dominées par quelques pointes rocheuses (sommets de la Kédia Djil: 915 mètres). Au centre s'étendent des plateaux gréseux (Adrar, Tagant) aux corniches abruptes dominant au sud-est la cuvette du Hodh. À

l'ouest, le littoral est formé d'un cordon dunaire de sables marins. La zone sud-est est en grande partie d'origine alluvionnaire.

III.2. Découpage administratif de la Mauritanie

Le pays est divisé en 13 Wilayas ou régions (Fig. 4), subdivisées à leur tour en 54 Moughatâas (départements) et 250 communes. Chaque Wilaya est placée sous l'autorité d'un Wali (gouverneur), tandis que les Moughatâas sont dirigés par des Hakems (préfets). Les communes qui sont des subdivisions des Moughatâas sont gérées par les maires élus au suffrage universel et assistés d'un conseil municipal. La plus petite agglomération est le village pour ce qui est des zones sédentarisées et le campement pour ce qui est des nomades.

Figure 4: Carte administrative de la Mauritanie (FAO/SMIAR 2000)

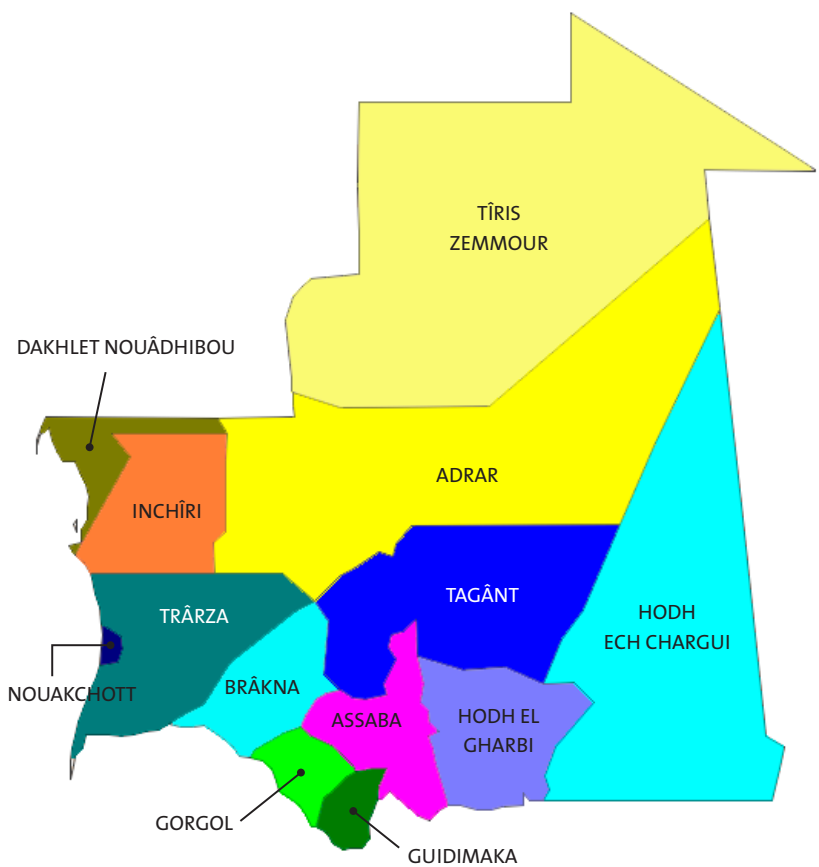


Tableau 1: Chefs-lieux des Wilayas et des Moughatâas

Code	Wilayas	Moughatâas	Chefs-lieux
00	Nouakchott	Arafat, Dar Naïm, El Mina, Ksar, Riyad, Sebkhâ, Tévragh-Zeïna, Teyarett, Toujounine	Nouakchott
01	Hodh Echarghi	Amourj, Bassikounou, Djiguéni, N’Beiket Lahwache, Néma, Oualata, Timbédra	Néma
02	Hodh El Gharbi	Aïoun, Kobeni, Tamchakett, Tintane	Aïoun
03	Assaba	Barkéol, Boumdeid, Guérou, Kankossa, Kiffa	Kiffa
04	Gorgol	Kaédi, Maghama, M’Bout, Monguel	Kaédi
05	Brakna	Aleg, Bababé, Boghé, Magta-Lahjar, M’Bagne	Aleg
06	Trarza	Boutilimit, Keur-Macène, Méderdra, Ouad-Naga, Rkiz, Rosso	Rosso
07	Adrar	Aoujeft, Atar, Chinguetti, Ouadane	Atar
08	Daklet Nouadhibou	Nouadhibou, Chami	Nouadhibou
09	Tagant	Moudjéria, Tichit, Tidjikja	Tidjikja
10	Guidimakha	Ould-Yengé, Sélibaby	Sélibaby
11	Tiris-Zemmour	Bir-Moghrein, F’Dérick, Zouérate	Zouérate
12	Inchiri	Akjoujt	Akjoujt

III.3. Climat

La Mauritanie, pays aux trois-quarts désertique, se caractérise par un climat généralement chaud et sec marqué par des hivers relativement doux (températures minimales moyennes de 19 à 23 °C) et des périodes d’hivernage très courtes (environ 3 mois). En saison sèche, les températures peuvent dépasser les 40 °C (sauf à Nouadhibou). Dans la zone sahélienne, les précipitations annuelles sont comprises entre 150 et 600 millimètres, alors que dans la zone saharienne celles-ci sont comprises entre 50 et 150 millimètres.

La répartition des isohyètes de la normale 1961-1990 illustrée figure 5a montre clairement qu’au cours de cette période, environ la moitié du territoire national recevait une pluviométrie annuelle moyenne de plus de 100 millimètres. Dans la période 1981-2010 (Fig. 5b), on remarque que l’isohyète 100 millimètres s’est sensiblement déplacée vers le Sud pour s’établir presque au niveau de l’isohyète 150 millimètres de la période 1961-1990, avec pour conséquence la réduction de l’espace définie pour la GMV qui est d’environ un peu moins du tiers de la superficie du pays.

Figure 5a: Répartition des isohyètes de la normale 1961-1990 (Carte établie à partir des relevés pluviométriques de l'AGRHYMET/RIM)

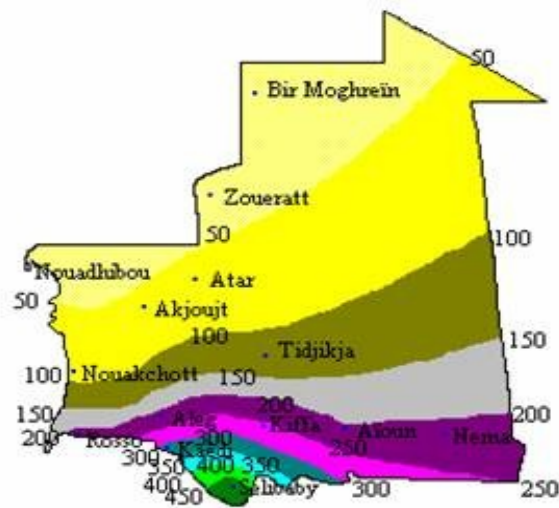
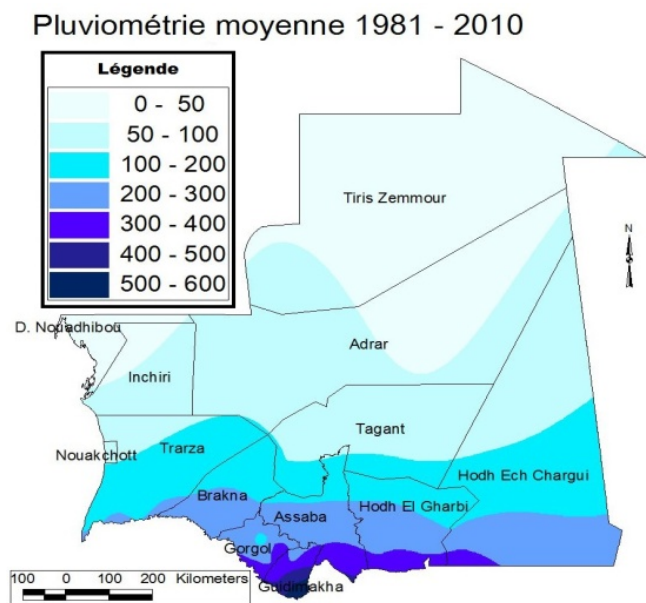


Figure 5b: Répartition de la pluviométrie moyenne de 1981 à 2010



Il y a eu donc inéluctablement une régression des superficies favorables aux activités agrosylvopastorales avec des conséquences dévastatrices pour les populations de cette zone marquée par un net glissement des isohyètes vers le Sud. Cette diminution de la superficie à vocation agrosylvopastorale a impacté le développement de l'agriculture, de l'élevage et des forêts sans oublier les conflits de toute nature qu'elle engendre, notamment en ce qui concerne l'occupation de l'espace.

On ne peut clore cette brève présentation du climat de la Mauritanie sans évoquer le problème de l'évolution climatique et, en particulier, la diminution des précipitations très importante au cours des trois dernières décennies.

III.4. Sols

On distingue, en Mauritanie, cinq types de sols.

Sols minéraux bruts des déserts

Appelés sols pauvres en matière végétale, ces sols occupent la majeure partie du territoire où les pluies insignifiantes et les grands écarts thermiques ne permettent que certaines modifications physiques des roches dures sans attaquer leur composition. L'absence quasi totale de végétation rend à peu près nulle son action sur les sols. Ils sont classés en deux types:

- les *sols d'apport*: ils se rencontrent dans les grands ergs et les vastes étendues de sables apportés par le vent (le Mreyé, Ouarane) qui se superposent et se stratifient sans se cimenter. Cependant, dans le Sud, les pluies déposent de fines gouttelettes d'eau qui donnent aux sables une certaine cohésion;
- les *sols d'ablation*: ils se développent sur des roches altérées dans le passé. Ils forment des regs de sables grossiers, de graviers ou de cailloux. Ils résultent de l'usure des roches par le vent (érosion éolienne). Mais cette action a été très différente suivant les époques.

Sols jeunes en évolution

Plus épais que les précédents, ils comprennent:

- des *sols d'origine climatique* qui se forment sur des roches sédimentaires ou sur des terrains sableux apportés par le vent;
- des *sols qui ne sont pas d'origine climatique* et qui se développent sur les sables littoraux ou sur des terrains sableux contenant plus ou moins d'argile.

À ce groupe se rattachent aussi les *sols encore peu évolués* qui se forment sur des dépôts marins ou lacustres et qui sont associés à des sols salins.

Sols isohumiques

Les sols isohumiques que l'on rencontre dans les zones semi-arides sont caractérisés par une assez grande teneur d'humus, provenant de la décomposition d'éléments végétaux et animaux, qui va en décroissant avec la profondeur. Ils contiennent du fer en quantité suffisante pour leur donner une couleur rougeâtre. Ce sont des sols jeunes ou des sols peu évolués.

Sols hydromorphes

Les sols hydromorphes sont des sols dont les caractères sont dus, en grande partie, à la présence temporaire ou permanente de l'eau, d'où leur appellation. Ils n'apparaissent que dans le sud du pays sous forme d'une bande qui longe le fleuve Sénégal où ils se sont développés sur des alluvions ou dans la région du R'kiz, sur des terrains argileux. Lorsque l'eau est en excès, il y a engorgement du terrain et ces sols sont alors appelés sols hydromorphes à gley. Ces sols, très compacts et imperméables, sont traditionnellement cultivés à base de mil, de sorgho et de riz.

Sols halomorphes

Ces sols sont caractérisés par la présence de sodium, de potassium ou de composés chimiques solubles. On les trouve dans la région littorale ou dans certaines cuvettes sans écoulement vers la mer. Ils sont excessivement compacts et imperméables, et la présence des éléments chimiques que l'on vient de citer les rend totalement impropres à la culture.

En effet, il découle de ce qui précède que les terres cultivables représentent moins de 1 pour cent de la superficie du pays, et que les terres arables occupant 502 000 hectares dont seulement de 50 000 à 220 000 hectares sont utilisés chaque année (profil environnemental de la Mauritanie, 2013).

La dégradation des sols est importante, environ 20 pour cent des espaces agricoles et boisés, les terres agricoles des zones arides et des régions boisées étant les plus gravement touchées (MEDD, 2010). Des cas de salinisation sont signalés dans le delta du fleuve Sénégal suite à la mise en place du barrage de Diama.

III.5. Eau et réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est très faible en raison de son lien avec le climat marqué par l'absence de cours d'eau permanents. Les oueds aux lits ensablés sont des rivières fossiles. Ils coulent quelques jours par an dans les meilleures conditions mais, le plus souvent, ne coulent que tous les 2 ou 4 ans. Ils prennent plus d'ampleur en zone sahélienne où le fleuve Sénégal reçoit des affluents temporaires. Ce régime hydrographique a un rôle crucial dans les ressources aquifères de la Mauritanie.

Seul le fleuve Sénégal, par suite de son écoulement en grande partie en zone soudanienne, est un cours d'eau permanent. Il achève son cours en zone sahélienne avec un régime de crues très importantes et d'étiages très faibles. La remontée des eaux salées, stoppées ces dernières années par le barrage de Diama, pouvait se faire sentir avant le barrage jusqu'à Dagana.

Le fleuve Sénégal qui constitue la ressource permanente en eau potable de la Mauritanie a un seul et unique affluent, le Gorgol, formé par la réunion de deux cours d'eau d'égale importance: le Gorgol blanc qui prend sa source à la base du plateau du Tagant, et le Gorgol noir qui vient du pied de la falaise de l'Assaba.

Dans le Tagant et le Brakna, on peut noter respectivement la présence de retenues d'eau conséquentes comme la Tamourt EnNaâj et des lacs de Mâal et d'Aleg. Enfin, dans le Trarza, on peut citer la présence du lac de R'kiz, tributaire du fleuve Sénégal.

Les grandes divisions hydrogéologiques de la Mauritanie sont liées à la structure géologique et à la nature des roches magasin:

- le socle et la chaîne des Mauritanides sont formés de roches imperméables qui ne peuvent renfermer de l'eau que superficiellement dans une bande d'altération très limitée en zone saharienne. Elles peuvent aussi être fissurées par diaclases ou failles qui peuvent contenir de l'eau. Les bassins cénozoïques sont formés de roches à dominante meuble, donc poreuses. Ils renferment les grands aquifères régionaux;

- le bassin de Taoudéni constitue un intermédiaire entre le socle et les bassins cénozoïques. Il renferme de nombreuses roches à perméabilité faible par fissures et quelques couches propres à retenir l'eau.

Les réserves en eau souterraines mauritaniennes sont assez significatives puisque l'on estime que rien que pour le bassin côtier, les réserves exploitables déjà reconnues s'élèvent à 1 milliard de mètres cubes englobant les nappes du Continental terminal (Boulenouar, Benichab, et Trarza) et de l'Éocène. Par ailleurs, on estime que le potentiel réel de ces ressources en eau demeure méconnu. Il est évalué deux à trois fois le potentiel actuel. Néanmoins, l'importance de cette ressource ne doit pas occulter sa difficile accessibilité.

III.6. Forêts et autres types de végétation

Le potentiel mauritanien en ressources forestières est mal connu par absence de statistiques fiables. Le premier et dernier inventaire partiel qui a été réalisé en 1982, par l'Institut de télédétection de l'Université du Dakota du Sud (USA), a recensé 47 types de couverture forestière pour le sud-ouest mauritanien. Ce document décrit plusieurs configurations dans la couverture végétale à travers le sud-est du pays. Le nord-ouest sablonneux se caractérise par une couverture d'espèces spasmophiles tels *Leptadenia pyrotechnica*, *Commiphora africana*, *Acacia raddiana*. Le sud-ouest est une zone de transition entre espèces typiquement de sables et celles occupant des sols lourds et plus humides. Le document établit également que les couvertures les plus dominantes du moment étaient par ordre d'importance les groupements: *Commiphora africana* – *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca* et *Acacia raddiana* – *Leptadenia pyrotechnica*.

Ceci étant, il convient de rappeler que ce potentiel se dégrade de plus en plus sous l'effet de nombreuses pressions: (i) les sécheresses répétées, (ii) le développement du commerce du charbon et la collecte irrationnelle du bois de feu, (iii) le défrichement anarchique du fait de l'expansion de l'agriculture de décrue et irriguée, particulièrement dans la vallée, (iv) le surpâturage lié à la concentration des animaux domestiques 9 mois sur 12 à la recherche des pâturages et (v) la fréquence des feux de brousse surtout dans la zone sahélienne.

La couverture forestière qui a été estimée (1980-1985) à un total de 4 387 000 hectares, dont 602 000 hectares de forêts, y compris les forêts classées, est passée à environ 415 000 hectares en 1990 et n'est plus que de 242 000 hectares d'après les derniers chiffres publiés par la FAO en 2010 (FAO/FRA, 2010), soit une régression moyenne d'environ 5 000 hectares par an entre 2005 et 2010, ce qui correspond à un taux annuel de changement de moins 1,95 pour cent (FAO, 2010).

La répartition des ensembles phytogéographiques est liée aux conditions climato-pédologiques. Plusieurs formations forestières de production sont concentrées surtout dans l'extrême sud du pays où la pluviométrie oscille entre 200 et 400 millimètres et où domine une savane arborée sahélo-soudanienne.

Le Sahel mauritanien comporte plusieurs groupements végétaux qui se répartissent en fonction des disponibilités en eau et du type de sol:

- le regroupement à *Acacia senegal* constitue l'espèce dominante de la végétation ligneuse de la Wilaya du Trarza. Les espèces secondaires les plus communes sont: *Balanites aegyptiaca*, *Acacia raddiana*,

Leptadenia pyrotechnica. Ce type épouse les sols sablonneux et se rencontre partout à travers le sud-est du pays.

- le groupement à *Combretum glutinosum* avec d'autres *Mimosaceae*: *Acacia erhembergiana*, *Acacia seyal* en plus des *Ziziphus mauritiaca*. On le rencontre au Gorgol, au sud du Brakna et en Assaba;
- le groupement à *Acacia nilotica* occupe la région du fleuve, la Tamourt Ennaj au Tagant et les grandes vallées alluviales comme celle du Karakoro;
- le groupement à *Tamarix senegalensis* se trouve sur les sols salés avec des espèces comme *Salsola baryosma*, *Zygophyllum waterlotti*, *Zigophyllum simplex*, *Sueda mollus*, *Tamarix aphylla*, *Sporobolus spicatus*;
- le groupement à *Arthrocnemum glaucum* pousse sur des sols salés argileux;
- le groupement à *Rhizophora racemosa* englobe le plus souvent des espèces comme *Avicennia africana*, *Phragmites australis*;
- le groupement qui se compose d'une association d'*Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca* avec de nombreuses graminées annuelles (*Aristida schoenefeldia*, etc.);
- le groupement à *Acacia tortilis* avec les graminées pérennes comme *Panicum turgidum*, *Aristida pungens*;
- les ergs désertiques constituent un ensemble très pauvre, exception faite des voies de drainage et autour des oasis;
- la vallée du fleuve Sénégal qui constitue un ensemble à part, peut être divisée en quatre secteurs: le Oualo (lit majeur du fleuve), le Ferlo (lit mineur), le Fondé (bourrelets de berges du fleuve) et le Diéri (zone exondée). Le Oualo est dominé par *Acacia nilotica*. En bordure, émergent d'autres espèces: *Acacia sieberiana*, *Acacia seyal*, *Bauhinia rufescens*, *Ziziphus mauritiaca*, *Crateva religiosus*. Sur le Diéri, se rencontrent des espèces comme *Acacia senegal*, *Acacia raddiana*, *Acacia tortilis*. Dans les parties défrichées apparaît une végétation graminéenne dominée par *Vetivera nigriflora*.

III.7. Zones écologiques et écosystèmes

Le territoire mauritanien comporte quatre zones écologiques caractérisées par des types de végétation qui peuvent varier sensiblement.

Zone aride ou saharienne

La zone aride ou saharienne correspond à la zone de pluviométrie inférieure à 100 millimètres à l'exclusion de la façade maritime. Cette zone couvre actuellement 75 pour cent de la superficie du pays, soit 810 000 kilomètres carrés. Elle englobe les régions du Tiris Zemour, de l'Adrar, du Tagant ainsi que les parties nord des Hodhs, du Brakna et du Trarza. Elle contient des ressources biogénétiques maigres et éparses localisées dans des espaces spécifiques. Cette zone est essentiellement constituée de steppes herbeuses faiblement arbustives. Elle est, par conséquent, la plus exposée à l'ensablement et à l'érosion

hydrique. On rencontre plusieurs formations typiques, classées en trois catégories: (i) savane d'*Acacia raddiana* et de *Panicum turgidum* dans les lits d'oueds sablonneux avec comme associé essentiel des espèces du genre: *Haloxylon sp.*, *Anvillea sp.*, *Bubonium sp.*, *Salsola foetida*, *Launea arborescens*, *Nucularia sp.*, *Psoralea sp.*, et plusieurs graminées; (ii) savane de *Maerua crassifolia* et *Lasiurus hirsutus*. Elle est accompagnée des steppes de *Salvadoraceae* renfermant *Nucularia perrini*, *Traganum nudatum*, *Salsola foetida*, *Zygophyllum sp.*; (iii) steppe d'*Aristida sp.* sur les regs, essentiellement: *Aristida obtusa*, *Aristida plumosa*, *Aristida ciliata*, *Lotus jolyi*, *Fogonia bruguieri*, *Linaria aegyptiaca*, *Scoparium panicum*, *Astragalus sp.*, *Heliotropium sp.*, *Bubonium sp.*, *Anvillea sp.*, etc.

Zone sahélienne

La zone sahélienne se trouve entre les isohyètes 200 et 400 millimètres et couvre 16 pour cent de la superficie du pays, soit 175 000 kilomètres carrés. Elle s'étend depuis la limite sud de la zone aride jusqu'à la limite nord de la zone du fleuve Sénégal et la frontière avec le Mali. Elle recèle des formations végétales du type arbustif et arboré. C'est une zone principalement sylvo pastorale avec néanmoins une activité croissante de cultures derrière barrages. Les peuplements les plus couramment rencontrés sont: *Acacia sieberiana*, *Acacia seyal*, *Crateva religiosa*, *Combretum sp.*, *Adansonia digitata*, *Piliostigma reticulatum*, *Borassus flabelifer*, *Mitragyna inermis*, *Raphia sudanica*, *Tamarindus indica*, *Grewia bicolor*, *Pterocarpus luscens*, *Commifora africana*, etc.

Dans certaines zones dunaires on rencontre des peuplements d'*Acacia senegal*, *Acacia tortilis* ou *Balanites aegyptiaca*. La zone peut être divisée selon l'agroécologie en une zone sahélienne ouest (7 pour cent) et zone sahélienne est (9 pour cent). La zone sahélienne ouest est une région à vocation surtout pastorale mais qui évolue vers un système d'exploitation associant l'agriculture et l'élevage. L'agriculture y est essentiellement pluviale et accessoirement de décrue et oasienne. La zone sahélienne est recèle près de la moitié du potentiel sylvo pastoral mauritanien et s'appuie sur une activité économique centrée sur le pastoralisme.

Zone du fleuve

La zone du fleuve comprend les parties sud des Wilayas du Brakna, du Trarza du Gorgol ainsi que la Wilaya du Guidimagha, et couvre une superficie de 22 000 kilomètres carrés, soit moins 3 pour cent de la superficie totale du pays. Elle est le siège traditionnel d'activités agrosylvo pastorales, à l'exception des terres de cultures de décrue (Chemama). Cette zone était couverte de formations forestières denses et renfermait l'essentiel des forêts classées du pays. On rencontre dans cette zone des peuplements plus ou moins denses d'*Acacia nilotica* (Photo 1), des formations mixtes à base de *Balanites aegyptiaca*, *Acacia albida*, *Ziziphus mauritiana* et *Bauhinia rufescens* ainsi que quelques galeries forestières peuplées de *Bauhinia rufescens*, *Combretum sp.*, *Ziziphus mauritiana*, *Tamarindus indica* et *Anogeissus sp.*

Le potentiel forestier le plus important se situe dans la vallée du fleuve Sénégal et le long de ses affluents (savanes claires, steppes à *Acacia* et de brousses arbustives) couvrant moins de 3 pour cent de la superficie du pays. La végétation naturelle est fortement dégradée à cause des effets de la grande sécheresse 1970-1980 et des facteurs anthropiques, notamment: la surexploitation des ressources ligneuses pour la satisfaction des besoins en bois de feu et charbon, le surpâturage et les défrichements pour les besoins d'aménagement des périmètres irrigués.

Photo 1: Peuplement d'*Acacia nilotica*



Façade maritime

La façade maritime s'étend sur une longueur d'environ 700 kilomètres et 50 kilomètres de large entre Nouadhibou et N'diogo. Elle abrite deux parcs nationaux: le Banc d'Arguin et le Diawling. Ces deux parcs sont classés parmi les réserves ornithologiques mondiales de première importance. On y rencontre des peuplements de mangroves à base de *Rhizophora racemosa* et d'*Avicennia germinans*.

Il s'ajoute, aux écosystèmes terrestres, l'écosystème marin et côtier qui est une zone de contact entre les espèces à affinité tempérée et les espèces à affinité tropicale. Cette zone se caractérise par le phénomène de l'*upwelling* (remontée, sous l'effet du vent, d'eaux froides profondes vers la surface, dans les zones côtières), permettant un enrichissement et une diversité biologique importante.

III.8. Données socioéconomiques

Population

La population de la Mauritanie estimée à 3,72 millions d'habitants avec une densité de 3,51 habitants/kilomètre carré (FMI, 2013) est caractérisée par sa jeunesse (environ 44,5 pour cent de moins de 15 ans) et un indice de fécondité de 4,7 enfants par femme de 15 à 49 ans. La population se sédentarise davantage avec une préférence pour les zones urbaines; les nomades représentent moins de 4 pour cent de la population totale. Environ 60 pour cent de la population vit dans les villes et un habitant sur quatre vit à Nouakchott.

Le taux de croissance de la population est de 2,3 pour cent par an au niveau national (Banque mondiale, 2011). Seules les Wilayas du Guidimakha (3,4 pour cent), l'Assaba (3 pour cent) et Nouakchott (2,8 pour cent) montrent un taux de croissance de la population supérieur à la moyenne nationale.

Le taux brut de natalité s'établit à 31 pour mille. La structure par âge et par sexe de la population est restée relativement constante: près de 44 pour cent ont moins de 15 ans, 50,5 pour cent sont âgés entre 15 et 19 ans et 5,6 pour cent ont plus de 60 ans.

Économie

L'économie de la Mauritanie est dominée par le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche), qui contribue à 23,5 pour cent au PIB (18,5 pour cent agriculture/élevage, 5 pour cent pêche). Le secteur rural

occupe 64 pour cent de main-d'œuvre nationale (CMAP, 2005). Malgré cette importance, la Mauritanie n'est autosuffisante que pour ses besoins en viande. Le pays doit importer annuellement environ 70 pour cent de ses besoins en produits alimentaires, dont plus de 200 000 tonnes de céréales et l'insécurité alimentaire est un problème structurel. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à travers son programme de pays (2012-2016) apporte son soutien aux zones les plus vulnérables du pays.

Ces secteurs sont très vulnérables face aux risques de catastrophes naturelles qui affectent régulièrement le pays: les sécheresses récurrentes, les inondations et très souvent les invasions acridiennes.

Malgré la forte vulnérabilité aux catastrophes naturelles, le pays ne dispose pas d'un système d'alerte et de gestion des crises et catastrophes. Néanmoins, dans le domaine de la sécurité alimentaire et des inondations, on note l'existence d'un mécanisme interministériel de gestion de l'urgence (depuis 2001), un Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), un fond national pour l'action humanitaire et un Observatoire de la sécurité alimentaire. Le plan POLMAR¹ est encore en projet, malgré le début de l'exploitation des hydrocarbures.

Le taux de chômage, surtout en milieu urbain, est élevé. En 2004, il s'établit à 32,5 pour cent de la population active, donc une légère augmentation depuis 2000 (28,9 pour cent). Il touche surtout les femmes. Le secteur informel non agricole connaît une forte évolution, passant de 36 pour cent (1988) à 64 pour cent (2004) de la population active. La réduction de la pauvreté avance plus vite en milieu rural qu'en milieu urbain, où la création d'une classe des «pauvres urbains» est constatée dans les quartiers périphériques. Elle se traduit par la détérioration des conditions de vie et l'accès réduit aux services de base, notamment l'assainissement et l'eau potable. À Nouakchott, le taux d'accès à l'eau potable d'une source propre (24 pour cent gestion SNDE) est devenu inférieur au taux des autres villes (46 pour cent gestion SNDE) et du milieu rural (gestion ANEPA 49 pour cent).

La mortalité infantile semble stagner à 123 pour mille et 35 pour cent des enfants < 5 ans souffrent d'un retard de croissance. Les principales causes de morbidité sont les maladies liées à l'environnement (paludisme, qualité d'eau et de l'habitat...). Le taux de couverture sanitaire est monté à 59 pour cent dans un rayon de 5 kilomètres, mais il varie entre 86 pour cent en milieu urbain et 35,9 pour cent en milieu rural. L'espérance de vie a augmenté de 54,4 ans (2000) à 57 ans (2005) et l'indice synthétique de fécondité s'établit à 4,7 enfants par femme de 15 à 49 ans, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne en Afrique (5,4). Le taux de sida/VIH n'est pas encore significatif et estimé à < 1 pour cent, mais le désenclavement du pays et une forte immigration venant des pays ouest-africains risquent d'amener le taux à 1,3 pour cent à l'horizon 2016.

Le lent recul et la quasi-persistance de la pauvreté en milieu rural en combinaison avec la croissance démographique ont entraîné une extrême pression sur le patrimoine foncier, principal facteur de production agrosylvopastorale. Les situations conflictuelles latentes entre éleveurs et agriculteurs ne sont que le résultat de la raréfaction des terres arables. La péjoration climatique a accentué la pauvreté en zone rurale et entraîné la formation de groupes socioéconomiques vulnérables. On assiste à une concentration des animaux aux mains d'agriculteurs, fonctionnaires ou commerçants, suite à la vente des animaux par les éleveurs qui se sont appauvris et sédentarisés. Les agriculteurs sont confrontés à la dégradation des terres arables et ne disposent pas de capacité financière pour l'amélioration et l'adaptation de la production aux conditions naturelles actuelles dues au changement climatique.

La pauvreté et la dégradation de l'environnement sont une spirale auto-entretenu: sous l'impitoyable logique des impératifs du court terme, les pauvres surexploitent ce qui forme l'assise de leurs ressources,

sacrifiant ainsi le futur au sauvetage du présent. Le déclin écologique, en retour, perpétue la pauvreté car les écosystèmes dégradés ne donnent plus aux pauvres des ressources suffisantes pour couvrir leurs besoins. Dans ce contexte, les perspectives environnementales de la Mauritanie demeurent très inquiétantes.

Secteur agricole

Le secteur agricole qui contribue à hauteur de 5 à 6 pour cent du PIB est largement tributaire des conditions climatiques. Il comprend trois systèmes de production:

Système d'agriculture pluviale

Le système d'agriculture pluviale dont la zone de concentration est la plus large du territoire, se situe au sud, au sud-est et au centre du pays. Ce type d'agriculture s'étend sur un potentiel de terre cultivable dépassant 300 000 hectares, mais l'importance des superficies annuellement cultivées dépend principalement de la pluviométrie. Le système pluvial comprend quatre sous-systèmes: (i) les cultures de Diéri, (ii) les cultures de décrue, (iii) les cultures derrière barrage et (iv) les cultures de bas-fonds.

Système oasien

Il se localise principalement dans les Wilayas de l'Adrar et du Tagant, et dans une moindre mesure en Assaba et aux Hodhs. Ce type de culture se pratique sur une superficie voisine de 4 751 hectares et concerne 15 000 exploitations de très petite taille (32 ares en moyenne). La conduite de ces exploitations porte sur les cultures du dattier (environ 1,9 million de pieds) et les cultures associées, céréales mais aussi légumes et luzernes.

Système irrigué

Ce système, qui se situe en grande partie dans les 4 Wilayas de la vallée du fleuve Sénégal (Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha), couvre un potentiel estimé, en 1987, à 135 000 hectares ; cependant, des études en cours laissent présager une révision en baisse des superficies qui se limiteraient à 100 000 hectares. À ce jour, la surface brute aménagée est d'environ 42 180 hectares pour une superficie nette de 37 718 hectares en maîtrise totale d'eau. Les superficies annuellement mises en culture ont varié au cours des dix dernières années entre 14 000 et 26 500 hectares dont plus de 80 pour cent emblavés en riziculture, le reste étant constitué de maraîchage, de fruitier et de polyculture (maïs et sorgho).

Élevage

Il est essentiellement de type extensif. Il contribue pour 13,6 pour cent au PIB et pour 77,2 pour cent de la valeur ajoutée du secteur rural en 2003 (voir le Tableau 2). La Mauritanie est autosuffisante en viande rouge. Elle dispose d'opportunités réelles d'exportation de bétail sur pieds (dromadaires vers le Maroc, bovins et petits ruminants vers le Sénégal et le Mali). On peut également noter l'existence de filières porteuses: lait, cuirs et peaux, aviculture traditionnelle, etc.

Ce cheptel se compose de 1 701 112 bovins, 1 360 306 camelins et 14 501 397 ovins/caprins. À ceux-ci, il faut ajouter plusieurs centaines de milliers d'ânes et d'équins et 4 millions de volailles (DE/MDR, TD base Élevage 2011).

L'élevage, de par ses caractéristiques particulières dominées par le nomadisme, reste, comme l'agriculture, largement dépendant du climat (qui conditionne la quasi-totalité des ressources alimentaires) et donc de la disponibilité des points d'eau. Cette situation est aggravée par le manque d'infrastructures et d'équipements nécessaires au développement harmonieux du secteur ainsi que par l'insuffisance de

la production d'aliments et l'absence de circuits d'approvisionnements et de distribution organisés. Trois systèmes d'élevage cohabitent dans le pays.

Système nomade

L'élevage traditionnel ou transhumant est caractérisé par des mouvements de plus ou moins grandes amplitudes de troupeaux, au début de la saison sèche en direction du sud et du sud-est, avant de remonter plus au nord à l'approche de la saison d'hivernage.

Système d'élevage sédentaire

Ce mode d'élevage est connu dans les Wilayas où les populations pratiquent à la fois l'élevage et l'agriculture. Il s'agit notamment des Wilayas du sud du pays où les troupeaux utilisent en alternance les pâturages naturels du Diéri et ceux du Walo et pratiquent la vaine pâture, après la récolte des champs de décrue et des périmètres irrigués. La taille des troupeaux dans ces régions est relativement plus réduite comparativement à celle des troupeaux dans les autres régions.

Système d'élevage périurbain

Un nouveau système d'élevage appelé l'élevage périurbain est apparu avec la sécheresse et l'urbanisation qui a conduit à l'émergence des grandes villes (Nouakchott, Rosso, Nouadhibou, etc.) dont la quasi-totalité des habitants ont conservé leurs habitudes alimentaires et pour lesquels le lait est un aliment de base important. L'élevage périurbain est basé sur la vente du lait produit par les femelles laitières (vaches, chamelles, chèvres) grâce à un investissement en eau d'abreuvement, en fourrages, en aliments concentrés et en main-d'œuvre.

L'économie a connu un taux moyen de croissance de 4 pour cent durant la période 2001-2005. Malgré l'évolution remarquable au niveau macroéconomique, cette dynamique ne se traduit pas par une amélioration des conditions de vie de toute la population. En 2004, 46,7 pour cent de la population est considérée comme pauvre contre 51 pour cent en 1996, mais l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus marquée en zones rurales (59 pour cent) qu'en milieu urbain (28,9 pour cent). Le monde rural, qui représente 45 pour cent de la population du pays et 56 pour cent de la population active, comprend plus de 76,5 pour cent de la population pauvre et ne contribue qu'à hauteur de 26 pour cent au PNB.

État de l'environnement et principaux défis en Mauritanie

Les principaux défis environnementaux auxquels la Mauritanie fait face se résument ainsi:

- la pression excessive sur les ressources naturelles, exercée par une population à croissance très forte;
- les mauvaises pratiques de gestion des ressources naturelles (surpâturage, déboisement, exploitation minière des sols, etc.);
- les sécheresses répétitives (1968, 1974, 1984, 1998, 2005, 2009, etc.) et la variabilité climatique. En effet, les conditions climatiques défavorables caractérisées par des pluies torrentielles, irrégulières et mal réparties dans l'espace et dans le temps ainsi que des vents fréquents et souvent forts, sont les sources de la dégradation des terres à travers l'érosion hydrique et l'érosion éolienne.

L'érosion éolienne est sans conteste le phénomène de dégradation majeur des terres de par son ampleur et ses effets néfastes, au Sahel de manière générale et en Mauritanie en particulier. La longue saison sèche et les vents créent les conditions propices pour ce type d'érosion. Les vents fréquents et souvent

forts enlèvent à la terre les éléments constitutifs indispensables au maintien de sa structure et sa richesse. Les vents sont à l'origine aussi de l'ensablement des terres agrosylvopastorales et des cours d'eau. Les données les plus récentes avancent le chiffre de 10 t/ha perdues en moyenne au passage d'une ligne de grains avec, comme conséquence, une perte de fertilité nette des premiers centimètres du sol.

En relation avec le processus de dégradation des terres, les pluies, outre leurs effets bénéfiques, ont aussi des effets néfastes: les pluies caractérisées par de fortes averses sont les causes de l'effet splash et du ruissellement. Quant au ruissellement concentré dû aux pluies violentes, il développe une érosion régressive qui peut être localement importante. À cela s'ajoute la baisse de la nappe phréatique avec comme conséquence la disparition du couvert forestier exposant ainsi les terres aux phénomènes d'érosion éolienne et hydrique, ce qui limite les activités agrosylvopastorales. En général, cette dégradation des sols est accompagnée par la diminution de la couverture végétale, la raréfaction des ressources en eau, l'érosion des sols, la disparition de certaines espèces végétales et animales, l'ensablement des infrastructures et des habitations, les inondations et le comblement de plans d'eau, la multiplication des catastrophes naturelles, etc.

Le surpâturage, le défrichement des terres forestières aux fins agricoles, la destruction des forêts pour la satisfaction des besoins en bois énergie et de service et pour les besoins fourragers pour le bétail, les mauvaises pratiques de récolte des produits pour la pharmacopée traditionnelle, et les feux de brousse sont autant d'activités humaines qui contribuent à la disparition du couvert végétal favorisant ainsi la dégradation des terres.

Aussi, l'exploitation des carrières au plan minier et pour la construction des maisons et des routes est une autre forme de dégradation des terres. En effet, en ville comme à la campagne, les sols au niveau de ces carrières sont détruits sur de grandes superficies, réduisant ainsi les potentialités agricoles de ces zones. Enfin, les déchets plastiques et les polluants organiques sont également des facteurs de dégradation des terres comme en attestent les superficies non négligeables impropres à la productivité biologique observée autour des villes, des grandes agglomérations et de certaines exploitations minières. En résumé, les principaux défis environnementaux sont:

Défis en matière de diversité biologique

- La diminution des superficies ou les morcellements des écosystèmes forestiers des zones sahéliennes du pays.
- La dégradation des formations naturelles et des agrosystèmes qui se traduit par la destruction de la structure du sol, la baisse de la densité et la stratification verticale de la composante ligneuse avec l'accroissement des espaces vides ou la disparition de la composante ligneuse.
- La déperdition et la disparition des espèces.
- La faiblesse des connaissances dans les domaines tels que la biologie des espèces, leur cycle de développement et leur phénologie; la régénération naturelle par voie végétative et/ou sexuée; le degré d'adaptation des espèces à la sécheresse.
- La vétusté et la non-adéquation de certains textes législatifs et réglementaires en vigueur dans le domaine de l'environnement qui ne prennent pas tous en compte le souci de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique tels que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

- La faible ou l'absence totale de l'intégration de la diversité biologique dans les autres secteurs.
- La faible prise en compte des aspects liés à la diversité biologique dans les curricula et les programmes de primaire, secondaire et universitaire de formation.

Défis liés au changement et variabilité climatiques

- La vulnérabilité des secteurs socioéconomiques du fait que le pays est durement soumis aux aléas climatiques.
- La faiblesse au niveau des renforcements des capacités et le transfert de technologies adaptées.
- La vulnérabilité des ménages surtout en milieu rural.
- La faible génération et le transfert des technologies alternatives fiables susceptibles d'atténuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des secteurs les plus émetteurs.
- La faiblesse du système de collecte de données sur les GES.
- La diminution du patrimoine forestier, source d'atténuation des GES, dû essentiellement à des prélèvements excessifs de bois énergie sur les formations ligneuses.
- Le risque pour la Mauritanie de perdre le peu de possibilité d'être un puits de séquestration de carbone au rythme actuel de dégradation des ressources forestières comparé aux efforts annuels de reboisement.

Défis liés à la dégradation des terres et à la désertification

- La recherche d'une sécurité alimentaire dans un contexte où les conditions climatiques sont défavorables.
- La recherche de la gestion rationnelle des ressources naturelles en relation avec la pression démographique et les modes d'exploitation peu respectueux de l'environnement.
- La lutte contre les effets de la sécheresse face à la récession économique que connaît le pays ainsi que l'état de pauvreté de la population.
- La lutte contre la pauvreté et le faible niveau des productions agrosylvopastorales, principales sources de revenus des populations.
- Les difficultés liées à l'application des textes législatifs et réglementaires, notamment par faute de textes complémentaires, l'absence d'un cadre institutionnel concerté de suivi et d'évaluation.
- L'amélioration et la pérennisation du capital productif (sol, eau, etc.), et celui du cadre de vie des populations.

Défis sociaux

Les activités anthropiques destructrices des ressources naturelles, aggravées par les conditions climatiques drastiques, ont entraîné l'appauvrissement des terres agricoles et des espaces pastoraux dans les zones plus peuplées et/ou sèches. Cette situation a provoqué du coup la migration des agriculteurs et

des éleveurs de leurs terroirs traditionnels vers les zones les plus favorables et l'exode rural vers les centres urbains et les pays voisins. À cela s'ajoutent:

- la perturbation du régime hydrologique ayant des incidences directes sur la productivité des terres, la dégradation du potentiel piscicole;
- la précarité de la santé humaine et animale avec la disparition de certaines espèces ligneuses et herbacées utilisées dans l'alimentation et la pharmacopée traditionnelle;
- la recrudescence des conflits fonciers très souvent meurtriers, compromettant ainsi la cohabitation entre communautés pourtant condamnées à vivre ensemble.

C'est pourquoi, l'amélioration de la sécurité alimentaire apparaît dans toutes ses dimensions comme un domaine prioritaire de lutte contre la pauvreté et un facteur déterminant du développement humain durable en Mauritanie.

Défis économiques

La Mauritanie reste un pays agraire qui dispose de peu de ressources naturelles et d'un environnement naturel qui se dégrade d'année en année. La population est à 84 pour cent engagée dans le secteur primaire. Les activités agricoles, pastorales, forestières et piscicoles traditionnelles représentent 41 pour cent du PIB. Le secteur traditionnel dans son ensemble (qui comprend aussi les activités commerciales, artisanales et minières informelles) représente environ 75 pour cent du PIB total. Le secteur moderne ne représente alors que 25 pour cent du PIB, dont 6 pour cent pour le secteur minier et seulement 7 pour cent pour le secteur manufacturier. Le principal produit d'exportation est le fer, suivi par le bétail.

Les exportations des services sont assurées par le tourisme qui dépend très fortement des ressources naturelles du pays. En effet, la Mauritanie dispose d'une importante richesse en ressources historiques, culturelles et naturelles.

Le secteur de l'artisanat de l'art est marginal en termes de gains en devises, mais son effet sur l'emploi est considérable, puisqu'on estime à 42 000 le nombre de personnes tirant tout ou une partie de leurs revenus de la confection et de la vente des produits de l'artisanat.

IV. CONTEXTE DES POLITIQUES, STRATÉGIES ET CADRES INSTITUTIONNELS ET JURIDIQUES EN RAPPORT AVEC LA MISE EN PLACE DE L'IMGVSS

IV.1. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

La Mauritanie a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, adopté par la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté n° 2001-050 du 25 juillet 2001.

Ce CSLP est fondé sur un processus largement participatif et constitue la référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales.

Il est le plan de développement du pays à moyen et long termes dont la portée stratégique vise l'éradication de la pauvreté comme un impératif national, érigée en priorité dans toutes les politiques nationales.

Le CSLP constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'améliorer des conditions de vie des populations.

Il s'agit d'un outil et d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement permettant d'obtenir leur adhésion aux objectifs de développement définis par les pouvoirs publics et assortis d'indicateurs de performance et d'impact. À cet égard, il constitue (i) le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social, (ii) le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays, et (iii) l'instrument de base approprié pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Préparé dans le contexte de l'initiative renforcée de réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTe), le CSLP a fait l'objet d'une large concertation entre l'Administration, les Élus, la société civile, le secteur privé et les PTF.

Il est donc le fruit de cette concertation à l'échelle nationale. Le CSLP, qui prend en compte les OMD, reposait initialement sur quatre axes stratégiques: (i) accélérer la croissance économique et stabiliser le cadre macroéconomique; (ii) ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres; (iii) assurer le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base; et (iv) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités.

La mise en œuvre du CSLP 2001-2015 a été amorcée avec le premier plan d'actions quadriennal couvrant la période 2001-2004. Durant cette période, le système de suivi-évaluation du CSLP ne s'appuyait en dehors des orientations générales énoncées dans ce plan d'actions sur aucun document de référence fixant de manière précise le cadre des activités de suivi-évaluation (schéma de responsabilités, procédures d'échange d'information et de reporting, normes pour le suivi et l'évaluation, etc.).

Pour l'essentiel, le système de suivi-évaluation s'est limité au processus de préparation du Rapport annuel de Mise en Œuvre (RMO). Néanmoins, la mise en œuvre du premier plan d'actions a fait l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation participative, d'abord au sein des Groupes Techniques Thématiques (GTT), ensuite au niveau des différents comités de concertation (État, société civile, secteur privé, donateurs) et enfin, lors des travaux des assises nationales de concertation sur la mise en œuvre du CSLP.

Ce processus a permis la production régulière de rapports annuels de suivi de la pauvreté et de mise en œuvre du plan d'actions.

IV.2. Dispositions spécifiques à l'environnement

Dans le souci de préserver les ressources naturelles renouvelables des zones marines et côtières de même que les zones continentales, le Gouvernement mauritanien a entrepris un certain nombre de mesures avec l'appui de la société civile nationale et de ses partenaires au développement en vue de mettre en place un cadre favorable à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces mesures se traduisent par la définition des politiques et stratégies de développement et de conservation répondant à l'éloquence et l'esprit des principales conventions internationales telles que: la Convention de lutte Contre la Désertification (CCD), la Convention sur les Changements Climatiques (CCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES), la Convention de Ramsar sur les zones humides, etc.

À cet effet, une Stratégie et un Plan d'action quinquennal (2000-2004) ont été élaborés. Ces documents stratégiques ont été repris dans un exercice plus global de politique environnementale qu'est le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE 2007-2011) qui accordait plus d'intérêt à la conservation/sauvegarde/gestion durable de la diversité biologique. Ainsi, plusieurs stratégies et réglementations ont été élaborées et restent en cohérence avec certaines dispositions internationales que le pays a signées et ratifiées. Il s'agit de:

- la Stratégie nationale de développement durable (SNDD);
- Le Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification (PAN-LCD);
- le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE);

- la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), horizon 2015 ;
- le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP);
- la Stratégie des Énergies Traditionnelles et de Substitution (SETS).

Si l'ensemble de ces cadres stratégiques constitue des outils déterminants pour améliorer la protection et la gestion des ressources naturelles, d'une part, et ouvrir grandement la porte à une implication décisive des différents acteurs au bénéfice d'un environnement durable, d'autre part, leur application n'a pas toujours donné les résultats escomptés. Aussi, des efforts restent encore à fournir surtout dans les domaines de la conservation de la diversité génétique qui constitue la base fondamentale pour l'évolution des espèces d'arbres forestiers de même que pour l'adaptation des écosystèmes aux changements, y compris les changements climatiques. La conservation des Ressources Génétiques Forestières (RGF) est donc vitale pour un pays comme la Mauritanie, où le potentiel de base productif a été détruit sous la double conjugaison de la sécheresse et la désertification.

Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

Adoptée en 2007, la SNDD définit les grands axes prioritaires qui devront permettre d'asseoir la dimension transversale de l'environnement. Il s'agit de: (i) renforcer les moyens institutionnels et politiques et gérer efficacement l'environnement et les ressources naturelles, (ii) favoriser l'accès durable aux services de base comme un moyen stratégique de lutter contre la pauvreté, (iii) favoriser, à tous ces niveaux, une gestion intégrée et participative en vue d'une utilisation efficiente de ses ressources naturelles et de la prise en compte des enjeux multisectoriels et multiéchelles (du niveau local au niveau global) de la problématique du développement durable, (iv) gérer l'environnement local et global conformément aux engagements que la Mauritanie a pris au titre des conventions internationales et (v) élaborer des mécanismes de financement pour le plan d'action national pour l'environnement et le développement durable.

Conventions internationales

La Mauritanie est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement dont les plus importantes sont:

- la Convention de Lutte contre la Désertification (CCD);
- la Convention sur la Diversité Biologique (CDB);
- la Convention sur les Changements Climatiques (CCC) et le Protocole de Kyoto;
- la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale;
- la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES);
- la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS);
- la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP);

- la Convention et le Protocole de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone;
- les Amendements du Protocole de Montréal pour la Protection de la Couche d'Ozone et le Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques;
- la Convention sur la Lutte et la Coopération Internationale en cas de Pollution par les Hydrocarbures (OPRC 90);
- la Convention Internationale sur la Prévention de la Pollution des Mers Résultant de l'Immersion des Déchets et son Protocole (LC72);
- la Convention Internationale sur l'Intervention en Haute Mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures et son protocole (Intervention 1969);
- le Protocole portant création du Fonds International sur les Pollutions (FIPOI 92) et le Plan de Prévention et de Lutte contre les Pollutions Marines (POLMAR).

Plan d'Action National pour l'Environnement

En 2012, le document stratégique PANE a été réactualisé en PANE 2. Ce dernier vise la mise en place d'un cadre cohérent pour toutes les interventions qui concourent à la réalisation des objectifs de la politique environnementale de la Mauritanie (entre 2012 et 2016) ainsi que des multiples engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le pays.

Le PANE 2 de la Mauritanie se trouve parfaitement aligné aux différents cadres de planification de référence considérés à l'échelle nationale et plus spécifiquement au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté CSLP III (2011-2015).

Autres dispositions et cadres régissant les ressources naturelles

La Mauritanie a adopté un ensemble de textes législatifs pour renforcer la protection et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dont les plus importants sont:

- la Loi-cadre n° 2000-045 du 26/7/2000 portant Code de l'environnement constitue le cadre réglementaire général de référence en la matière. Cette loi vise à concilier les impératifs écologiques avec les exigences du développement économique et social;
- la loi n° 2000-044 de juillet 2000 portant Code pastoral et son décret d'application ont introduit de nombreuses innovations à la gestion de l'espace pastoral;
- la loi n° 2007-055 du 18/09/2007 portant Code forestier et son décret d'application du 5 mars 2009 ont introduit certaines innovations qui peuvent constituer une amélioration dans le système de gestion forestière sur le territoire de la décentralisation et de l'implication des associations locales;
- la loi portant réorganisation foncière et domaniale de 2002 résout les problèmes qui sont à l'origine des conflits entre l'État et les collectivités traditionnelles;
- la loi n° 2000-025 portant Code des pêches (et son décret d'application) prévoit l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries visant à promouvoir une exploitation durable à même

de préserver l'équilibre des écosystèmes et de l'habitat aquatique. La loi identifie les espèces protégées dont la pêche est interdite;

- la loi n° 2004-054 portant Code minier (et son décret d'application) met l'accent sur le respect des exigences environnementales prévues par la réglementation nationale et internationale en matière d'exploitation minière;
- la loi n° 2010-001 du 7 janvier 2010 relative à l'aménagement du territoire impose en ses articles de tenir compte des besoins spécifiques des Collectivités Territoriales dans les «implantations et installations publiques».

V. ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS ET PROGRAMMES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN)

Pour faire face au phénomène d'ensablement de ses infrastructures économiques et sociales du fait des sécheresses récurrentes et de la désertification/dégradation des terres, la Mauritanie a entrepris l'exécution de plusieurs **programmes de restauration des zones dégradées**, orientés vers la protection et la production, dans le processus de la régénération du milieu naturel. Ces efforts rentrent dans le cadre de la quête d'un mieux-être pour les populations et de la volonté du Gouvernement de remplir les engagements internationaux pris par le pays dans le domaine de l'environnement, d'une manière générale, et la réhabilitation des écosystèmes forestiers, d'une façon spécifique.

Ces programmes ont été menés au niveau national à partir d'abord d'une approche directive puis d'une approche plus participative et décentralisée.

L'adoption de cette dernière approche a été le fruit d'un long processus évolutif depuis l'indépendance, où la Mauritanie a vu sa politique en matière de lutte contre la désertification évoluer au gré du changement des conditions climatiques et de leurs incidences sur le milieu naturel.

La mise en œuvre de ces programmes de plantation est passée par trois générations distinctes (voir annexe VI).

La stratégie de lutte contre la désertification prenait appui sur la conception et la mise en œuvre de programmes essentiellement de lutte contre la désertification à travers la fixation des dunes et la gestion des ressources naturelles en collaboration avec les PTF. Ces actions se résument comme suit dans le tableau ci-contre:

Tableau 2: Projets entièrement exécutés

Programme	Période	Réalisation	
		Reboisement	Fixation dunes
Projet Ceinture Verte de Nouakchott	1975-1991	1 390,5 ha	1 190,5 ha
Projet d'Appui à la Réhabilitation et à l'Extension de la Ceinture Verte de Nouakchott	2000-2007	800 ha	130 000 mL
Projet de Régénération de Gommerais de Bareina	1995-1996	60 ha	
Projet Pôles Verts	1985-1987	178 ha	
Projet Agroforesterie et Reboisement Villageois en Assaba	1987-1996	815 ha	
Projet Ceinture Verte de Kaédi	1990-1995	1 200 ha	
Projet Protection de l'Aéroport de Néma	1995-1997	20 ha	
Projet Barrière Verte du Trarza	1994-1997	600 ha	
Projet de Lutte contre l'Ensamblent et de mise en valeur agrosylvopastorale	1984-1996	4 999 ha	535 ha
Projet Biodiversité Mauritanie-Sénégal	2001-2010	598 ha	
Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles Est Mauritanien (GIRNEM)	1991-1997	1 395 ha	
Projet Protection de l'Environnement et Reboisement Villageois	1994-2000	1 600 ha	
Programme de Développement Rural Communautaire (PDRC)	1998-2010	1 395 ha	
Programme de Développement Durable des Oasis (PDDO)	1985-2012	1 013 ha	
Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) du delta du fleuve Sénégal, MDG-F Environnement Gestion locale de l'environnement	2009-2011	1 375 ha	

Il serait utile, dans le cadre de la mise en œuvre de l'IGMVSS, de capitaliser les acquis de ces programmes en termes d'approches, de résultats et d'impacts, de façon harmonisée pour servir au renforcement des capacités des acteurs en se basant sur ces expériences concrètes. D'autres projets et actions sont en cours de mise en œuvre et devront être considérés comme contribution à la mise en œuvre de l'IGMVSS (voir liste non exhaustive en annexe IV).

VI. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

VI.1. Populations

Les populations dans leurs différentes formes d'organisation (coopératives, associations groupements, organisations de femmes ou de jeunes, etc.) constituent l'élément le plus important des acteurs engagés dans la mise en œuvre de l'initiative. Ces populations sont estimées à quelque 481 000 habitants.

VI.2. Collectivités locales

Les communes, au nombre de 45, ainsi que les structures décentralisées de l'administration, 6 Wilayas et 15 Moughatâas, jouent un rôle majeur de parrainage et de coordination de toute activité aux niveaux régional et local.

VI.3. Société civile

La société civile est présente sous toutes ses formes d'organisation (ONG, groupements, etc.) en vue d'assurer son rôle au niveau de cet édifice.

VI.4. Secteur privé

Le secteur privé est essentiel dans la réalisation de la GMV, car il peut être à la fois acteur et bénéficiaire.

VI.5. Services techniques

Les services techniques des différents ministères sont présents et jouent un rôle fondamental au niveau du suivi de la coordination et surtout de l'encadrement des populations.

VI.6. Instituts de recherche et l'Université

Ils jouent un rôle capital dans le renforcement scientifique des actions relatives à la gestion de l'environnement y compris les prévisions des catastrophes et autres données sur la biodiversité.

VI.7. Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les pays européens, notamment la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique ainsi que l'Union Européenne (UE), apportent depuis de longues années des appuis multiformes à la Mauritanie dans le cadre de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. En effet, pour la plupart de ces pays membres de l'UE, le développement durable et la protection de l'environnement sont des axes prioritaires, si bien que les aspects environnementaux sont toujours pris en compte aussi bien dans les programmes/projets spécifiques que dans les programmes sectoriels ou régionaux qu'ils soutiennent.

De nombreux partenaires comme la BAD, la Banque mondiale, la BID, le FADES, la FAO, le FEM, le FIDA, le Fonds de l'OPEP, le PNUE, le PNUD, et le PAM, soutiennent de grands programmes nationaux et régionaux dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et du développement des infrastructures urbaines et rurales, portuaires et minières.

La coopération bilatérale des pays hors UE dans le secteur liés à l'environnement concerne surtout la coopération avec le Japon, la Chine et la Belgique. De grandes ONG (UICN, WWF, FLM, GRET, ACORD, OXFAM, CBD-Habitat, APEFE...) ont des programmes environnementaux importants, en partie avec l'appui financier des bailleurs de fonds.

VII. OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES DÉGAGÉES DE L'ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

VII.1. Opportunités

L'analyse de la situation ainsi que les résultats et expériences tirés de l'exécution de diverses actions dans le pays, y compris l'apport de la recherche sur les aménagements agrosylvopastoraux, offrent des opportunités de mise en œuvre avec succès de l'IGMVSS en Mauritanie à condition de s'entourer des précautions suivantes:

- **adopter une approche souple permettant de valoriser les meilleures pratiques de gestion durable des terres**, capitalisant les résultats et les acquis des projets de ceintures vertes, de reboisement et d'agroforesterie ainsi que les savoir-faire locaux;
- **identifier et vulgariser les techniques de régénération les plus efficaces**, facilement maîtrisables (techniquement et financièrement) et économiquement rentables;
- **s'appuyer sur le processus de décentralisation** en impliquant les populations à la réalisation de l'IGMVSS, en leur assurant les bénéfices des retombées (amélioration des terres, des rendements et diversification des activités génératrices de revenus). Ce qui suppose de:
 - promouvoir des structures villageoises de gestion très légères dans la zone du programme;
 - renforcer la formation des membres des structures villageoises de gestion et en particulier les femmes et les jeunes;
 - mettre en place un cadre institutionnel qui favorise dans le sens d'une véritable décentralisation, le renforcement des capacités locales de gestion des ressources, de planification et de maîtrise du développement;
- **encourager l'intensification de l'agriculture et de l'élevage**, afin de réduire leur pression sur les ressources forestières et sylvopastorales.

Toutes ces recommandations contribuent à la gestion intégrée et à la restauration des ressources agrosylvopastorales et agroforestières pour une gestion durable des terres.

VII.2. Contraintes

Ces opportunités ne doivent cependant pas occulter l'existence d'un certain nombre de contraintes à prendre en compte pour assurer une mise en œuvre réussie de l'IGMVSS en Mauritanie.

Contraintes politiques et institutionnelles

- La faible implication des collectivités locales.
- La pauvreté des familles.
- Les faibles capacités techniques des partenaires locaux.

Contraintes juridiques

Des contraintes juridiques où les impératifs d'une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ne sont pas suffisamment pris en charge par les textes en vigueur en dépit de la volonté de rechercher des solutions idoines dans ce sens:

- les exigences de la décentralisation, du développement participatif et de la déconcentration des pouvoirs ne sont pas généralisées;
- la répartition des rôles n'est pas très nette entre acteurs à différents niveaux, ce qui engendre malentente et conflits entre usagers;
- les possibilités de déléguer la gestion des ressources naturelles aux populations locales (exemple: Code forestier et Code pastoral) connaissent des procédures assez longues et parfois contraignantes.

Des contraintes techniques qui restent dans leur majorité liées aux aspects suivants:

- l'absence d'une situation de référence fiable dans la détermination des objectifs initiaux du projet;
- la variabilité de la pluviométrie, notamment des arrêts précoces de pluies;
- la divagation des animaux et le surpâturage;
- les feux de brousse;
- la perte de biodiversité;
- le défrichement;
- la sédentarisation anarchique et incontrôlée.

Contraintes financières

Des contraintes financières liées:

- aux coûts assez élevés des investissements communautaires;
- à l'insuffisance des moyens logistiques et financiers pour l'exécution et le suivi des activités du projet;
- à la conjoncture internationale.

VIII. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION DE L'IGMVSS EN MAURITANIE

L'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action (SPA) de l'IGMVSS se fonde sur la vision et les objectifs tels que définis dans la Stratégie régionale harmonisée présentés dans la section I.

VIII.1. Rappel de la vision de l'IGMVSS

La vision de l'IGMVSS en Mauritanie est celle de l'Union Africaine ainsi stipulée: *«Une Afrique verte, fertile et prospère, débarrassée de la famine et des images d'enfants malnutris et de cheptel famélique.»*

Ramenée au contexte mauritanien cette vision serait: *«Rendre la zone sahélo-saharienne de la Mauritanie plus verte, fertile et prospère, et où les communautés locales, longtemps abandonnées à elles-mêmes, retrouveront toute la plénitude d'une vie meilleure et fières d'appartenir à une telle région.»*

À cet effet, il y a lieu de prendre des mesures efficaces et urgentes pour mettre un terme ou tout au moins inverser la tendance à la dégradation des terres, l'appauvrissement de la diversité biologique et atténuer les effets négatifs des changements climatiques sur les systèmes humains et naturels afin de contribuer au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté.

VIII.2. Objectifs de la Stratégie et du Plan d'Action de l'IGMVSS pour la Mauritanie

Objectif global

L'objectif global de l'IGMVSS vise à améliorer les conditions de vie et la résilience des communautés locales au changement climatique.

Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1

Améliorer la productivité des ressources foncières et le niveau de sécurité alimentaire des populations de la zone de mise en œuvre de l'IGMVSS. Il s'agira dans le cadre de cet objectif d'entreprendre des actions de Gestion Durable des Terres (GDT) par la restauration et les bonnes pratiques de conservation, de récupération d'importantes superficies de terres dégradées ou marginales et de mise en valeur des terres pour en faire des sites propices à des activités agricoles, pastorales ou forestières.

La génération de revenus s'appuiera sur la mise en place d'infrastructures relatives à l'eau, à la santé, au petit équipement pour le travail de la terre, au crédit et à l'accès aux marchés adaptés aux différents types de productions que ces populations sont capables d'entreprendre.

■ **Résultat attendu 1.1:** L'état des lieux des potentialités agrosylvopastorales et le schéma directeur d'aménagement de la zone d'intervention sont établis.

- *Activité 1.1.1:* Réaliser une étude sur les potentialités et concevoir un schéma directeur de la zone d'intervention qui fera partie d'une situation de référence.
- *Activité 1.1.2:* Organiser des concertations entre les parties prenantes sur les modalités et la nature des actions à entreprendre.
- *Activité 1.1.3:* Renforcer la capacité des communautés de base sur la perception du caractère économique des ressources naturelles.

■ **Résultat attendu 1.2:** Les bonnes pratiques de gestion durable des terres sont appliquées à large échelle par les communautés des zones d'intervention de l'IGMVSS.

- *Activité 1.2.1:* Adopter une approche participative d'aménagement des terroirs et initier l'élaboration de programmes de développement locaux.
- *Activité 1.2.2:* Appliquer les techniques de gestion durable des terres aux zones de production agrosylvopastorales.
- *Activité 1.2.3:* Restaurer et préserver le capital productif par la promotion de l'agroforesterie, la réhabilitation des terres dégradées, les cuvettes, oasis, mares, fleuves, rivières et lacs.
- *Activité 1.2.4:* Promouvoir la construction de petits aménagements et la création de retenues d'eau pour faciliter le développement des productions piscicoles, agricoles et pastorales.

■ **Résultat attendu 1.3:** Les pratiques agrosylvopastorales sont améliorées et généralisées dans toute la zone d'intervention du programme.

- *Activité 1.3.1:* Diversifier et intensifier les productions agrosylvopastorales et promouvoir l'émergence de filières grâce, notamment, au développement de technologies appropriées.
- *Activité 1.3.2:* Introduire et encourager les cultures à haut rendement et adaptées aux zones agroécologiques.
- *Activité 1.3.3:* Introduire de nouvelles techniques d'élevage qui tiennent compte des impératifs de protection et de restauration du couvert végétal.
- *Activité 1.3.4:* Réaliser les infrastructures de soutien à la production agrosylvopastorale, principalement pour la conservation, le stockage et la transformation des produits.
- *Activité 1.3.5:* Mobiliser et économiser les eaux de surface aux fins de la mise en valeur des terres.

Objectif spécifique 2

Renforcer les capacités des parties prenantes et particulièrement celles des acteurs locaux, dans la lutte contre la désertification, la gestion des ressources naturelles et la gestion durable des terres à travers la promotion des savoir-faire locaux et la vulgarisation des résultats de la recherche scientifique.

Il s'agit ici de renforcer les compétences techniques et scientifiques des acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre à travers des programmes de formation et de sensibilisation.

Ces programmes doivent permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les objectifs du programme et les bénéfices qu'ils peuvent en tirer.

- **Résultat attendu 2.1:** Des programmes de formation, d'éducation et de sensibilisation adaptés aux différentes catégories d'acteurs sont disponibles et régulièrement dispensés en particulier aux communautés à la base.
 - *Activité 2.1.1:* Identifier des activités de formation, de sensibilisation et d'éducation facilement assimilables au profit des acteurs, notamment en mettant l'accent sur l'appui aux actions d'accompagnement en amont (intrants) et en aval (transformation et commercialisation) des systèmes de production.
 - *Activité 2.1.2:* Faire l'inventaire des savoir-faire paysans répliquables et promouvoir les acquis de la recherche développement en vue de l'amélioration de la productivité des systèmes et le transfert des innovations et des technologies appropriées.
- **Résultat attendu 2.2:** Les conditions d'une meilleure participation des populations et du secteur privé à la gestion des ressources naturelles (sols, eau, végétation et faunes) sont établies.
 - *Activité 2.2.1:* Informer, sensibiliser et éduquer les populations sur l'importance stratégique des sols, de l'eau, des ressources végétales et fauniques.
 - *Activité 2.2.2:* Recenser, encourager et valoriser les pratiques traditionnelles favorisant une bonne gestion des ressources naturelles susceptibles de contribuer à la préservation du potentiel productif.
 - *Activité 2.2.3:* Responsabiliser les populations dans le processus de développement socioéconomique, surtout en ce qui concerne la formulation des programmes locaux.
- **Résultat attendu 2.3:** Les pratiques et technologies de GDT sont maîtrisées et capitalisées par les différents intervenants au niveau local.
 - *Activité 2.3.1:* Réaliser une étude sur la dynamique du phénomène migratoire et sur une stratégie d'occupation de l'espace destiné à l'installation des migrants dans les zones d'accueil.
 - *Activité 2.3.2:* Recenser les acquis de la recherche scientifiques et le savoir-faire des populations et en faire le lien avec le renforcement des pratiques de GDT.
 - *Activité 2.3.3:* Entreprendre une diffusion large de ces acquis par le biais d'ateliers/séminaires de formations et aussi d'actions pilotes sur le terrain avec les communautés locales.

Objectif spécifique 3

Mettre en place une stratégie de communication et de gestion des connaissances sur l'engagement des acteurs à travers des actions de plaidoyer, sensibilisation et d'éducation, en vue de mieux soutenir les efforts de mobilisation des ressources financières.

- **Résultat attendu 3.1:** L'ensemble des parties prenantes soutiennent la mise en œuvre et le financement de l'IGMVSS avec l'appui politique du Gouvernement.
 - *Activité 3.1.1:* Faire le point périodiquement de l'état de mise en œuvre et informer le public cible sur les activités, les progrès et les résultats de l'IGMVSS.
 - *Activité 3.1.2:* Renforcer l'engagement politique pour la mise en œuvre de l'IGMVSS en impliquant les plus hautes autorités de l'État, en incitant le Gouvernement à effectuer des visites de terrain dans la zone d'intervention du programme.
- **Résultat attendu 3.2:** Les principaux groupes d'intérêt (État, PTF, Organisation de la Société Civile [OSC], communauté scientifique, acteurs locaux, etc.) sont informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'IGMVSS.
 - *Activité 3.2.1:* Élaborer des plans de développement locaux en vue d'améliorer la participation des communautés locales, de la société civile et des institutions au niveau local.
 - *Activité 3.2.2:* Soutenir et promouvoir la création d'une plateforme de formation et un réseautage afin de renforcer les synergies et les partenariats.

Objectif spécifique 4

Animer la coordination, la concertation et le suivi-évaluation des activités du plan d'action de l'IGMVSS.

Il s'agit de disposer au niveau national et local d'un dispositif de suivi et d'évaluation efficace dont la responsabilité sera confiée à une structure nationale dotée d'une parfaite organisation et d'une vision très claire de l'IGMVSS. Il lui sera en outre confié le suivi et l'évaluation des activités permettant de vérifier la conformité des réalisations du programme dans le temps imparti et par rapport au budget.

La structure aura également comme responsabilités de coordonner et de veiller aux concertations indispensables au niveau national et décentralisé. Enfin, elle aura à suivre l'évaluation de l'impact de la réalisation du programme sur les communautés bénéficiaires et sur les écosystèmes naturels qui leur sont associés.

- **Résultat attendu 4.1:** Une structure nationale dotée de ressources humaines et financières suffisantes est opérationnelle.
 - *Activité 4.1.1:* Créer une structure nationale et la doter de moyens matériels, humains et financiers pour lui permettre de jouer efficacement son rôle de coordonnateur du programme.
- **Résultat attendu 4.2:** Les organes nationaux et décentralisés de concertation au niveau local, régional et national sont opérationnels et participent activement aux activités de l'IGMVSS.

- *Activité 4.2.1:* Clarifier les rôles respectifs du Comité National de Pilotage (CNP), du Conseil d'Administration et du Conseil National pour l'Environnement et le Développement (CNED) et de son Comité Technique pour l'Environnement et le Développement (CTED) dans la mise en œuvre de la SPA.

■ **Résultat attendu 4.3:** Un dispositif de suivi-évaluation est conçu et fonctionnel.

- *Activité 4.3.1:* Établissement de la situation de référence et construction d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui servira de base de données.
- *Activité 4.3.2:* Alimenter la base de données à partir, entre autres, des informations collectées lors du suivi technique et budgétaire, et capitaliser les acquis de la mise en œuvre de GMV à travers la mise en place d'un Conseil scientifique et technique de l'IGMV.
- *Activité 4.3.3:* Réaliser le suivi de performance du projet et le suivi d'impact.
- *Activité 4.3.4:* Réaliser une évaluation à mi-parcours.
- *Activité 4.3.5:* Réaliser une évaluation finale du programme afin de tirer les leçons apprises pour la préparation de la phase suivante du programme.

L'exécution des activités ci-dessus, et complétées par celles plus détaillées du cadre logique en vue d'atteindre les objectifs de la SPA, se fera en tenant compte du contexte local et spécifique des sites d'intervention, généralement caractérisés par:

- les ressources naturelles limitées au regard des besoins à satisfaire de plus en plus croissants de multiples utilisateurs, ce qui engendre souvent des conflits;
- la dégradation continue des forêts et de la diversité biologique sujettes aux aléas climatiques et à une exploitation irrationnelle;
- les pertes accrues des terres et des sols par l'érosion hydrique et éolienne;
- la fréquence élevée des feux de brousse;
- la surexploitation des ressources pastorales;
- les menaces permanentes d'ensablement des cuvettes, oasis et équipements hydrauliques;
- les défrichements anarchiques et infondés de nouvelles terres peu propices aux cultures agricoles;
- les faibles capacités financière, technique et organisationnelle des acteurs pour assurer une gestion durable et la mise en valeur adéquate des ressources naturelles;
- une agriculture très dépendante des pluies et un système de cultures irriguées fragilisé par des coûts de fonctionnement élevés et une gestion inefficace;
- l'apparition de pluies de plus en plus intenses et de sécheresses sévères en raison des changements climatiques;

- l'insuffisance et la mauvaise répartition des points d'eau pastoraux par ailleurs mal entretenus
- l'absence de gestion rationnelle des espaces pastoraux;
- la très faible exploitation des ressources en eau souterraine pour soutenir les productions agricoles et pastorales;
- l'insuffisance de l'assistance financière pour renforcer les productions animale (embouche), agricole (maraîchage) et sylvicole (filères des produits forestiers non ligneux);
- le faible pouvoir d'achat des ménages en milieu rural (accès limité à la nourriture, aux intrants, etc.);
- les pesanteurs socioculturelles importantes déterminant le choix en quantité et en qualité des aliments entant dans la consommation humaine.

Principaux changements ou impacts attendus de l'exécution de la SPA

- La réduction de l'érosion et la restauration des sols dégradés et des ressources forestières.
- L'arrêt de la déforestation, l'accroissement du taux de reforestation et la protection des forêts.
- La restauration, la récupération et la protection des équilibres écoclimatiques, de la diversité biologique et des écosystèmes dégradés, l'aménagement d'espaces agrosylvopastoraux et l'instauration de meilleures pratiques dans les systèmes de gestion des terres (agroforesterie, pastoralisme, agriculture, infrastructures rurales).
- La relance, le développement, la diversification et l'amélioration notable et durable de la productivité des systèmes agrosylvopastoraux par le renforcement des infrastructures de soutien à la production et à la transformation.
- La rationalisation de la transhumance, l'émergence de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD).
- L'amélioration notable de l'accès aux services socioéconomiques de base et à l'alimentation.
- L'éradication de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
- L'accélération des conditions d'atteinte des OMD, par l'extension de la couverture sanitaire, du taux de scolarisation, de l'accès à l'eau potable, à l'alimentation et à un cadre adéquat de vie.
- Le développement et la diversification de filières agricoles, pastorales, sylvicoles porteuses et la valorisation des produits forestiers à travers la capitalisation des bonnes pratiques et l'exploitation des résultats de la recherche et des savoirs locaux et traditionnels.
- Le développement et le renforcement de la coopération Sud-Sud, Sud-Nord, de la mobilité scientifique par la recherche et développement et la formation dans les écoles, instituts, universités et centres de recherche avec la création de réseaux scientifiques thématiques et l'amélioration des plateaux techniques.

- L'amélioration notable des connaissances scientifiques sur les processus et interactions de la désertification, de la sécheresse, des changements climatiques et les technologies d'adaptation et de résilience, ainsi que la caractérisation des espèces végétales adaptées au stress hydrique et à l'aridité des sols.
- La maîtrise des ressources en eau, à travers la mise en place de bassins de rétention, de lacs artificiels et d'ouvrages hydrauliques.
- La création d'emplois, le développement de l'entrepreneuriat et du microcrédit par l'organisation et l'amélioration des circuits commerciaux ainsi que la diversification des filières porteuses.
- La couverture durable des besoins en produits forestiers, en pharmacopée et en énergie domestique.
- Le renforcement de la sécurité et de la paix dans l'espace sahélo-saharien et l'intégration socioéconomique des communautés.
- La forte contribution à la réduction des émissions de GES par des pratiques et techniques durables d'occupation des terres et de génération de biomasse et à forte capacité de séquestration du CO₂.

L'atteinte des objectifs de la SPA dépendra du choix et des caractéristiques de la zone d'intervention du programme, des ressources qui seront mobilisées et surtout de la manière dont tous les acteurs s'engageront pour la mise en œuvre du plan d'action.

IX. ZONE D'INTERVENTION DE LA COMPOSANTE NATIONALE DE L'IGMVSS EN MAURITANIE

C'est une zone où les espèces locales sont dominées par les genres *Acacia* et *Balanites* qui présentent tous des mécanismes d'adaptation à la sécheresse. Malgré la longue saison sèche qui la caractérise, cette zone présente l'avantage d'avoir un potentiel végétal et écologique pouvant permettre le développement de projets de reconstitution de la végétation. Sur le plan de l'occupation humaine, la zone sélectionnée correspond à une zone de faible densité, dominée par les activités pastorales (élevage extensif) et agricoles.

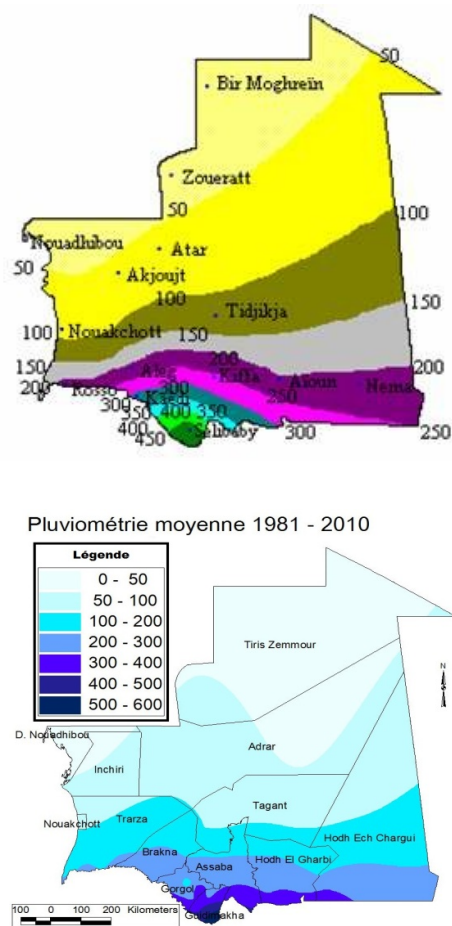
La délimitation de la zone d'intervention de la GMV a été définie en utilisant (i) les limites phytogéographiques des *Acacia sp.* qui aident à bien localiser le zonage climatique, (ii) la carte de l'occupation du sol, qui permet d'identifier les limites des grandes formations végétales et les limites des pays dans la sous-région.

Ce tracé est défini principalement en fonction des éléments suivants:

- une pluviométrie comprise entre 100 et 400 millimètres;
- une zone habitée par d'importantes populations rurales;
- un respect des limites phytogéographiques des espèces choisies avec des sols à potentiel productif élevé;
- une grande activité agrosylvopastorale;
- une présence de points d'eau ou de zones humides.

Sur la base des critères définis, la zone délimitée pour abriter la GMV pour la Mauritanie couvre six Wilayas (Trarza, le Brakna, le Tagant, l'Assaba, le Hodh El Gharbi et le Hodh Echarghi).

Figure 6: Évolution de l'emprise de la GMV sur la base de la considération des limites 100 et 400 millimètres de moyennes pluviométriques annuelles pour les périodes 1961-2000 et 1981-2010



Sur la base de ce principe, la zone d'intervention est comprise dans la portion du territoire située entre l'isohyète 100 millimètres au nord jusqu'à l'isohyète 400 millimètres au sud.

Toutefois, à titre pilote, les premières interventions de la mise en œuvre de l'IGMVSS en Mauritanie porteront sur une bande d'une longueur de 1 100 km et d'une largeur moyenne de 15 km.

IX.1. Localisation des zones prioritaires

L'identification des zones prioritaires doit prendre en compte l'existence de plusieurs zones d'extrême importance socioéconomique telles que les zones oasiennes. Pour les zones répondant à la définition ci-dessus, il convient de privilégier comme zones d'intervention prioritaires, les portions du territoire de chaque Wilaya couvrant les écosystèmes arides et semi-arides où prédominent toutes les formes de dégradation (ravinement, perte de la fertilité, ensablement, faible recharge de la nappe phréatique, déboisement, perte de diversité biologique, effets des changements climatiques...).

IX.2. Tracé global de la bande de l'IGMVSS Mauritanie

La délimitation physique de la zone de couverture de la GMV en Mauritanie, y compris la largeur du tracé d'ouest en est sera précisée par les experts nationaux lors de la réalisation de l'état référentiel et prendra en considération les facteurs ci-dessous:

- cours d'eau: fleuve, lacs;
- montagne ou colline rocailleuse;
- terrain plat mais rocailleux, impossible à revitaliser;
- zone de marécages;
- agglomération urbaine;
- considérations socioculturelles.

Aussi, l'IGMVSS devrait englober des zones habitées (zones de terroirs villageois) où elle pourrait être entretenue par les populations rurales, des zones non habitées (forêts classées, parcs nationaux, parcs animaliers, réserves botaniques, réserves communautaires) et d'importance en termes de biodiversité, et qui pourraient être entretenues par les États, les collectivités locales ou les privés.

IX.3. Données démographiques de la zone d'intervention

La population couverte par le tracé indicatif s'élève à environ 481 261 personnes réparties entre 1 242 localités.

Tableau 3: Wilayas couvertes par l'IGMVSS

Wilaya	Moughatâa	Commune	Population	Nombre de localités
Trarza	Keur-macene	Keur-macene	6 408	14
		Mbalal	14 129	32
	Rosso Mederedra	Rosso	48 922	63
		Mederedra	6 858	13
		El khatt	5 926	18
		Taguilalet	2 726	3
	Rkiz	Rkiz	10 688	17
		Boutalhaya	10 502	17
		Bareine	14 987	18
	Boutilimitt	Ajouer	4 413	19
Nteichett		9 717	35	
Sous-total			135 276	249

Wilaya	Moughatâa	Commune	Population	Nombre de localités
Brakna	Aleg	Aleg	12 898	10
		Aghchorguitt	9 188	6
		Chegar	9 964	11
	Maghta lehjar	Maghta lehjar	12 117	17
		Sangrave	14 303	32
		Oued amour	10 419	26
Sous-total			68 889	102
Tagant	Moudjeria	Soudoud	16 392	44
Sous-total			16 392	44
Assaba	Guerou	Guerou	15 589	11
		El ghayra	5 383	2
		Kamour	5 908	18
	Kiffa	Kiffa	32 716	21
		Nouamline	4 075	18
		Aghorat	13 758	36
		El melgue	10 592	46
		Legrane	11 867	61
		Sous-total		
Hodh El Gharbi	Tintane	Tintane	9 938	11
		Hassi abdella	3 210	9
		Devaa	8 607	44
		Aiouinat thal	9 114	32
	Aioun	Aioun	11 867	22
		Doueirara	8 119	33
		Tenhamed	2 264	9
		Benemane	4 605	27
	Koubenni	Koubenni	6 291	21
		Hassi ould ahmed bechne	12 100	51
		Tinzine	13 136	39
		Ghlig ehl owje	8 798	39
		Gougui zemal	8 978	45
Sous-total			107 027	382
Hodh Echarghi	Timbedra	Bousteile	14 904	60
		Hassi mhadi	10 688	54
	Djiguenni	Djiguenni	10 862	34
		Mabrouk	5 838	33
		Feirenni	6 427	34
		Ksar el barka	5 070	37
Sous-total			53 789	252
Total général			481 261	1 242

IX.4. Détails du tracé par Wilaya

Les images ci-dessous (Photos 2 à 7) montrent le tracé indicatif de la GMV à travers les six Wilayas traversées.

Photo 2:
Détail GMV au Trarza



Photo 3:
Détail GMV au Brakna



Photo 4:
Détail GMV au Tagant



Photo 5:
Détail GMV en Assaba



Photo 6:
Détail GMV au Hodh El Gharbi



Photo 7:
Détail GMV au Hodh Ech Chargui



Wilaya du Trarza

Le tracé long de 260 kilomètres (Photo 2) passe par les Moughataas de Keur-Macène, Rosso, Mederdra, R’Kiz et Boutilimitt. Il traverse donc les communes de Keur-Macène, M’Balal, Rosso, El Khat, Merderdra, Taguilalet, Bareina, R’Kiz, Boutalhaya, N’Teichit et Ajourer.

Wilaya du Brakna

Le tracé de la GMV d’une longueur approximative de 230 kilomètres traverse deux départements importants du Brakna à savoir Aleg et Maghta-Lahjar, couvrant en partie les communes de Aghchorguit, Aleg, Cheggar, Oued Amour, Maghta-Lahjar et Sangrava pour une population totale de 68 889 habitants et 102 localités (Photo 3).

Wilaya du Tagant

Le tracé passe par la seule Moughatâa de Moudjeria, couvrant en partie la très étendue commune de Soudoud pour une population de 16 392 habitants et 44 localités sur une longueur de 10 kilomètres (Photo 4).

Wilaya de l'Assaba

Le tracé de la GMV passe par les Moughatâas de Guerrou et Kiffa (Photo 5) avec les communes respectives d'El Ghayra, Kamour, Guerrou, Kiffa, El Melgue, Legrane, Aghorat, Nouamleyne, avec une population totale estimée à 99 888 habitants et 213 localités. La longueur totale de ce tronçon est estimée à 180 kilomètres.

Wilaya du Hodh El Gharbi

Au niveau de cette Wilaya, le tracé de la GMV englobe les trois Moughatâas de Tintane, Aïoun et Koubeni (Photo 6) avec les principales communes rurales de Tintane, Devaa, Hassi Abdellah, Oueinat Thal, Aioun, Doeirara, Tenhoumad, Benemane, Koubeni, Hassi Ould Ahmed Bechne, Timzine, Glig Ehel Ewdje et Gougui Zemmal. La population intéressée au niveau de cette Wilaya est estimée à 107 027 habitants pour 382 localités. La longueur totale de ce tronçon est de l'ordre de 260 kilomètres.

Wilaya du Hodh Ech Chargui

Le tracé long de 160 kilomètres traverse le sud-est de la Wilaya en englobant une partie de la Moughatâa de Timbedra et en très grande partie la Moughatâa de Djigueni (Photo 7). Les communes traversées par ce tracé sont constituées par Ksar El Barka, Feireni, Djigueni, Mebrouk, Bousteila et Hassi M'Hadi, pour une population totale de 53 789 habitants repartis au niveau de 252 villages.

X. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION

X.1. Stratégie de mise en œuvre

La Stratégie de mise en œuvre sera basée principalement sur (i) un ciblage adéquat de la zone d'intervention, (ii) une capitalisation sur le site des activités basée sur des approches pratiques axées sur les résultats, et (iii) l'alignement avec les politiques nationales, sectorielles et de décentralisation.

Ciblage

Des sites répondant aux critères définis pour l'IGMVSS seront sélectionnés avec la participation des populations pour les investissements et réalisations physiques.

Pour chacun des sites retenus il faut:

- établir l'état des lieux des actions en cours ou réalisés ainsi que le potentiel des ressources naturelles (eau de surface et souterraine, végétation, sol, etc.);
- élaborer des données concernant les groupes et les individus qui y vivent en prenant en compte les plus pauvres, au niveau communal et intracommunautaire;
- rassembler des données en fonction du degré d'exposition des communes et des villages à la dégradation des terres et aux changements climatiques.

Capitalisation

Adoption d'une approche focalisée sur la diffusion, la réplique et la classification (renforcement) des expériences pertinentes développées auparavant dans le cadre de la zone d'intervention, ou dans des contextes similaires, notamment dans les domaines suivants:

- méthodes de gestion et conservation des sols établies par la recherche et appliquées à des projets de développement dans cette région;
- achèvement des activités d'un projet par la signature de protocoles ou d'accords avec les agences d'exécution jugées adéquates en fonction des résultats obtenus;

- gestion autonome par la communauté des infrastructures/équipements;
- promotion de prestataires de service en provenance des populations vulnérables dans un effort de «création d'emplois» nécessaire pour impliquer le potentiel local. Une telle approche devrait maximiser le volume des investissements et soutenir les structures établies et/ou réhabilitées dans le cadre du programme.

Convergence avec les politiques nationales

Le programme est fortement ancré aux stratégies de développement mises en œuvre par le Gouvernement et les partenaires dans le but de réaliser les objectifs inscrits dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté pour l'atteinte des OMD.

X.2. Recherche de durabilité des actions

Les ressources naturelles, et en particulier forestières, en Mauritanie ont été impactées par des conditions climatiques difficiles, une désertification sans précédent et une pression démographique galopante occasionnant une accentuation de pratiques de modes d'exploitation (surpâturage, défrichement, coupes abusives, feux de brousse, etc.) anarchiques.

En vue d'inverser de façon durable cette tendance, le Plan d'Action de la GMV de Mauritanie se focalisera sur:

- le choix des espèces locales et leur adaptabilité aux conditions du milieu;
- l'adhésion des populations locales aux actions de protection et la prise en compte de leurs préoccupations;
- la restauration et gestion durable des ressources génétiques forestières;
- l'implication effective de toutes les parties prenantes dans le processus de gestion et restauration des ressources naturelles;
- le bénéfice que peuvent tirer les communautés à la base de pouvoir exploiter rationnellement le milieu pour satisfaire leurs besoins et préserver la capacité productive des écosystèmes, avec en toile de fond la fertilité et la disponibilité des terres agricoles, l'enrichissement des parcours et la fourniture des produits et sous-produits forestiers.

Enfin, la durabilité doit prendre en compte le renforcement des capacités des acteurs fondé, entre autres, sur la formation continue, l'éducation environnementale et la formation diplômante en gestion des écosystèmes vers la problématique qui intéresse l'IGMVSS.

X.3. Approche participative inclusive au niveau local

En Mauritanie, la stratégie nationale de la gestion rationnelle des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre global de vie des populations, repose sur l'approche participative inclusive; elle n'exclue donc aucun acteur et conférant à chacun la possibilité d'apporter sa contribution à la conception et la mise en œuvre de toute action.

Dans le cadre de l'exécution de la SPA de l'IGMVSS qui se déroulera presque exclusivement en milieu rural, principale zone de concentration de la pauvreté de par sa sévérité et sa profondeur, la dynamique du développement local doit se réaliser au niveau communal. C'est à cet endroit que seront concentrés les pôles locaux de développement à travers la réalisation d'infrastructures économiques et sociales, facilitant à la fois la création de revenus, le renforcement de la sécurité alimentaire et la fourniture des services sociaux de base.

X.4. Modalités de mise en œuvre de l'IGMVSS

Le montage institutionnel pour la mise en œuvre de l'IGMVSS est conçu pour mettre l'accent sur une large concertation entre les acteurs, favoriser la subsidiarité institutionnelle selon les opportunités, éviter les duplications avec le PANE 2 et des programmes similaires, et utiliser le potentiel institutionnel disponible.

À ce titre, une ANGMV a été créée par le Gouvernement avec à sa tête un directeur assisté d'un directeur adjoint et supervisée par un conseil d'administration.

Rôles et responsabilités - Structures de coordination et de concertation existantes

Plusieurs structures au niveau national, régional et local seront impliquées dans la mise en place et l'animation des concertations dans le cadre de la mise en œuvre et la coordination de la GMV.

Au niveau national, trois organes

- Le CNED est l'organe paritaire placé sous la tutelle du Premier Ministre et doté d'une autorité nationale environnementale faisant office d'Assemblée générale.
- Le Comité Technique Environnement et Développement (CTED) qui en est l'organe d'opérationnalisation technique du CNED et placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement et du développement durable. Le CTED assure la veille technique de mise en œuvre du PANE 2 en s'appuyant sur des groupes de travail technique, multisectoriels, et multiacteurs qui constituent des cadres permanents de concertation pour l'organisation de la mise en œuvre et le suivi technique d'exécution du PANE 2.
- L'ANGMV chargée de la planification et de la coordination et de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'IGMVSS, en collaboration avec les partenaires locaux et PTF.

À ces trois organes majeurs s'ajoutent l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) qui regroupe des partenaires importants pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la GMV, le Réseau Parlementaires Environnementalistes (RPE) pour le plaidoyer et le suivi de la mise en œuvre du programme, le

Groupe National des Associations de Producteurs et la Fédération des Associations des Éleveurs de Mauritanie (FAEM) dont le rôle dans la mobilisation des acteurs est crucial.

Au niveau régional

- Le Comité Régional de l'Environnement et Développement (CRED) a pour mandat d'assurer la concertation, la coordination et d'appuyer sur le terrain la jonction harmonieuse entre les niveaux stratégique et opérationnel. Il appuie la collecte des informations et alimente ainsi le système de suivi-évaluation nécessaire aux rapports du CTED. Il analyse aussi la conformité des dossiers de projets, de même que la diffusion de l'information continue au profit des acteurs au niveau local. Le CRED est présidé dans chaque Wilaya par le Wali et son secrétariat est assuré par le service régional en charge de l'environnement, qui jouit de l'appui technique du niveau central et de l'expertise des programmes du secteur dans la Wilaya.
- Les unions des coopératives et les réseaux d'ONG sont des partenaires importants.

Au niveau local

- Au niveau départemental (Moughatâa), un comité départemental de concertation présidé par le Hakem et comprenant les représentants des populations, des communes et des services techniques coordonne toutes les activités liées à l'exécution de la muraille.
- L'Association Gestion Locale Collective (AGLC), l'Association Pastorale (AP), les ONG, les Associations villageoises et les coopératives sont des partenaires opérationnels de terrain dans le cadre de l'exécution opérationnelle du Plan d'Action de la GMV.
- Au niveau village, un comité comprenant les sages veille au respect des engagements des parties prenantes.

Cadre institutionnel pour la gestion de l'IGMVSS en Mauritanie

L'ANGMV est la structure nationale désignée par le Gouvernement pour gérer l'IGMVSS en Mauritanie.

L'ANGMV est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle sera supervisée par un conseil d'administration et bénéficiera des appuis des structures déjà existantes aux niveaux national, régional et local. Elle aura essentiellement un rôle de suivi et de coordination dans la mise en œuvre du programme et, en particulier, veillera à éviter le double emploi sur le terrain par rapport aux actions en cours.

Au niveau national

Le Ministère en charge de l'environnement assure la tutelle de l'IGMV en Mauritanie, veille à la conformité de la mise en œuvre de l'IGMVSS par rapport à la politique nationale et aux principes contenus dans la SNDD grâce à l'implication de ses structures de concertation au niveau national, régional et local.

L'ANGMV aura pour mission générale:

- d'assurer l'exécution du programme de la GMV au niveau national;
- de rechercher les financements nécessaires pour la réalisation de ses programmes;

- d'apporter l'appui aux administrations et aux collectivités engagées dans la réalisation des programmes de la GMV;
- de coordonner avec les États Membres de l'IGMV ainsi qu'avec les PTF soutenant cette initiative;
- de contribuer au développement économique et social des zones concernées.

Elle pourra conclure dans le cadre de ses prérogatives, des conventions avec l'État, les collectivités locales, les établissements publics, les associations professionnelles, les entreprises, les organisations de la société civile et tout autre partenaire intéressé pour assurer toute fonction ou action en relation avec sa mission.

Elle sera administrée par un Conseil d'Administration nommé par décret qui délibère sur les questions utiles pour orienter et impulser l'activité de l'Agence.

Elle sera dotée d'un conseil scientifique et technique dont la composition sera fixée par décision du Ministre de tutelle. Ce conseil devra être ouvert aux représentants des collectivités locales, aux différentes formes d'organisations des populations et à la société civile.

L'ANGVM, dont le siège est à Nouakchott, sera représentée dans les Wilayas concernées par des structures légères pour le suivi de la mise en œuvre de l'IGMVSS.

Au niveau régional

La coordination des activités de l'IGMVSS est placée sous la tutelle technique et politique des Walis avec l'appui des organes déconcentrés du MEDD chargés d'assurer la coordination de l'exécution des activités sur leurs territoires respectifs. Le suivi et la supervision de la mise en œuvre des programmes sont assurés par le Comité Régional pour l'Environnement et le Développement en collaboration avec les structures représentant l'ANGMV sur le terrain.

Au niveau local

La coordination de la mise en œuvre des activités de l'IGMVSS est assurée par les services du MEDD tandis que l'exécution est du ressort des populations organisées dans des communautés de base. Le suivi et la supervision des activités sont assurés par les cadres locaux de concertation existants.

Les différentes formes d'organisations de populations locales (associations, coopératives, groupements, etc.) ainsi que les différentes formes d'organisations de la société civile (ONG, collectifs, etc.), les services techniques décentralisés constituent les principales structures de mise en œuvre du programme de la muraille au niveau local.

XI. COÛT ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION

Le financement de la mise en œuvre de la SPA comporte deux aspects: (i) les coûts de mise en œuvre du processus de l'IGMVSS qui pourrait être assurés par la mise en place d'un Fonds Fiduciaire multidonateurs et (ii) les coûts d'investissements en termes de programmes et d'initiatives assurés par la mobilisation classique des ressources. Ce Fonds sera destiné à soutenir le renforcement des capacités des institutions mauritaniennes impliquées dans le processus et à faciliter une coordination améliorée des donateurs dans leur appui aux activités de l'IGMVSS et du développement rural de façon plus générale.

XI.1. Évaluation du coût du programme

Les investissements nécessaires à l'exécution de la SPA sur la base des activités inscrites au plan d'action et reprises de façon détaillée dans le cadre logique sont évalués à 39 753 000 000 ouguiyas (135 160 200 dollars EU ²) pour la période quinquennale 2014-2018. Ces activités portent sur la réalisation de travaux sur un tracé indicatif d'une longueur de 1 100 kilomètres, essentiellement orientés sur la gestion durable de l'environnement et le développement d'activités génératrices de revenus pour une population d'environ 481 261 personnes réparties entre 1 242 localités dans l'emprise de la zone du programme de l'IGMVSS.

XI.2. Identification de sources de financement

Les ressources nécessaires pour le financement de l'IGMV en Mauritanie proviendront des dotations de l'État, dont des moyens issus du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) en plus des contributions éventuelles des partenaires au développement.

Budget de l'État

Le Gouvernement Mauritanien a commencé la mise en œuvre de sa composante avec les ressources nationales qui sont encore insuffisantes par rapport à l'immensité du défi. Une rapide intervention de la communauté internationale propulserait au mieux les activités.

Autres formes de participation de l'État

- Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE).
- Taxe de pollution.
- Caisse de Dépôt et Développement (CDD).

² 1 dollar EU = 290,2 ouguiyas.

Dons et legs

Ressources des collectivités territoriales et le secteur privé

Les ressources affectées par les collectivités territoriales pour le financement des actions de gestion durable des terres demeurent très insuffisantes. Un effort devra être fait pour en mesurer le niveau et pour analyser les modalités de son développement. Il en est de même du secteur privé. D'une manière générale, l'élaboration d'une stratégie d'ensemble pour le financement de la GDT constitue une base pour faciliter la mobilisation des ressources des collectivités en vue de l'atteinte des résultats de la vision nationale de la GMV.

Ressources provenant de programmes et projets se déroulant dans la zone d'intervention

Les partenaires au développement contribuent à des niveaux diversifiés au financement du développement en milieu rural, dont une bonne part est destinée à la gestion durable des terres.

La mise en œuvre de la GMV peut tirer profit de ces actions sur le site du programme grâce à la synergie et la complémentarité d'actions de ces nombreux projets et programmes.

Bénéficiaires

Leur contribution est généralement faite en nature mais, dans certains cas, il est possible que leur apport soit en monnaie courante.

XI.3. Stratégie de mobilisation des ressources

L'IGMV est une initiative des États africains. Aussi, les ressources financières nécessaires pour sa mise en œuvre doivent d'abord provenir en premier lieu de ces États africains.

La stratégie de mobilisation des ressources fait partie du processus de renforcement des partenariats. Dans la mise en œuvre du processus de l'IGMVSS et partant de la SPA, et une fois que les priorités ont été clairement définies, les liens avec les ressources probables de financement/investissement sont établis.

Au niveau de chaque pays, il convient d'identifier les investissements en cours et/ou prévus relatifs à des actions similaires à celles envisagées dans la SPA et évaluer le niveau alloué à la zone d'intervention pour déduire les financements complémentaires à mobiliser.

Pour la Mauritanie, le mécanisme de mobilisation des financements de la Muraille Verte sera coordonné avec le PANE 2 dans le cadre d'une approche programme concertée et conjointe en termes de pilotage et de mise en œuvre du PANE 2.

Dans tous les cas, il est indiqué de mener des activités de marketing relatives aux bénéfices qui peuvent être tirés de la mise en œuvre de la GMV et de projets similaires, notamment dans la zone d'intervention de la GMV.

Enfin, une bonne exploration des possibilités des fonds climat et autres formes de financement liés à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques peut donner des résultats satisfaisants pour le financement de la GMV.

XII. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

L'objectif du système de suivi-évaluation est de promouvoir des activités servant à comparer l'impact de la mise en œuvre de la SPA de l'IGMVSS à une situation de référence et d'évaluer de façon opportune la mise en œuvre de la SPA. Aussi, il est primordial, dès la phase de lancement du projet, de disposer d'une série de mesures de référence par rapport à l'état de dégradation des terres, à la vulnérabilité au changement climatique et aux données socioéconomiques dans la zone d'intervention de l'IGMVSS. Ainsi, lors de la phase initiale de mise en œuvre, toutes les informations disponibles seront compilées dans une évaluation globale des données de base qui prendra en compte les résultats des études de référence existantes ou mises à jour.

Par ailleurs, le système de suivi-évaluation recueillera les informations pertinentes sur la performance, les résultats et les incidences de la SPA dans le cadre de l'amélioration de la résilience au changement climatique, de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et de la biodiversité; ces informations seront diffusées aux parties concernées, au moment opportun.

Les missions du système de suivi-évaluation sont les suivantes: (i) recueillir et analyser systématiquement les informations concernant la mise en œuvre du Plan d'Action de la GMVSS pour aider les responsables et partenaires à évaluer les résultats par rapport aux critères et à procéder à d'éventuels ajustements; (ii) fournir des informations régulières pour permettre aux décideurs de mieux apprécier les effets de la mise en œuvre du programme; (iii) acquérir des connaissances et des résultats objectifs permettant l'établissement d'une base solide en vue d'une réorientation éventuelle de la politique rurale qui intégrerait les effets du climat; (iv) fournir les données nécessaires en matière de stockage d'eau dans les bassins versants concernés par l'IGMVSS, et (v) communiquer aux agriculteurs des informations à même de faciliter leurs prises de décisions.

Sur le plan opérationnel, le système de suivi-évaluation sera articulé autour de deux volets correspondant à des niveaux de responsabilité différents: (i) le suivi budgétaire et technique réalisé essentiellement en interne par l'ANGMV, (ii) le suivi et l'évaluation des résultats et des incidences, dont la majorité des données sera recueillie de préférence par les structures techniques externes au programme.

Le système de suivi-évaluation devra être articulé en fonction du système de suivi-évaluation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, notamment en prenant en compte des indicateurs déjà établis par le PANE 2 et révisés en 2013 par une mission de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ, Agence de Coopération Allemande) pour la qualité et les impacts de la politique environnementale du Gouvernement.

La Cellule suivi-évaluation au sein de l'ANGMV suivra les performances de l'IGMVSS de façon systématique et détaillée, et produira régulièrement un rapport (trimestriel) mettant en exergue les activités et

les résultats du projet sur le plan technique et financier. Pour accomplir sa mission, le responsable du suivi-évaluation aura besoin de l'appui d'un informaticien et/ou d'un statisticien (IS).

L'organisation du suivi et de l'évaluation de l'incidence globale de l'IGMVSS sur la dynamique socioéconomique et sur le milieu naturel de la zone du programme peut nécessiter l'appui de différentes institutions (Université, centre de recherche au niveau national comme au niveau régional...) ainsi qu'auprès de tout autre partenaire possédant des données d'évaluation des incidences. Par ailleurs, conformément à la pratique actuellement en vigueur chez la plupart des partenaires au développement, les opérations complexes en corrélation avec l'évaluation des effets et des incidences seront systématiquement confiées à des prestataires extérieurs et indépendants (consultants ou bureaux d'études). Il en sera ainsi pour l'établissement de la situation de référence et de la mise en place de sa base de données, de même que pour les opérations similaires menées à mi-parcours et en fin de projet.

Le suivi des ressources en eau, de la dégradation des terres et de l'évolution du climat est indispensable pour permettre l'appréciation des variations quantitatives et qualitatives engendrées par le changement climatique à travers des indicateurs bien définis

Par ailleurs, un SIG sera réalisé et mis à jour avec une cartographie de la vulnérabilité des ressources naturelles (eau, terres, végétation) qui caractérisera la zone d'intervention de l'IGMVSS. Afin de régulièrement renseigner le SIG, il est préférable de signer des protocoles avec les structures de recherche et autres structures techniques de l'État ou du secteur privé dans le but de produire des données sur la pluviométrie, les variations des niveaux hydriques et piézométriques.

XIII. BÉNÉFICES ET RISQUES DU PROGRAMME

XIII.1. Rapports avec des initiatives similaires dans la zone du projet

Les difficultés de réaliser des synergies avec d'autres actions dans la zone du programme peuvent constituer un gros handicap de la mise en œuvre de la SPA. Aussi, des efforts de concertations doivent-ils être faits afin que des investissements sur le terrain puissent se compléter mutuellement surtout dans le cas des initiatives similaires.

XIII.2. Risques et hypothèses

L'insuffisance et/ou l'inadéquation des ressources nécessaires pour assurer un appui technique efficient peuvent constituer des risques entravant la réalisation des objectifs du programme, tant au niveau national qu'au niveau régional et local/communautaire. C'est pour cette raison que le projet visera à renforcer les réalisations antérieures et récentes, notamment en matière de renforcement des capacités.

La mise en œuvre du PAN 2014-2018 de l'IGMVSS peut également connaître des risques extérieurs au programme, tels que:

- les risques liés à la vulnérabilité de l'économie nationale en rapport avec le ralentissement de l'économie mondiale à travers:
 - la baisse des cours internationaux des matières premières,
 - le repli de la demande extérieure des principaux produits d'exportation, comme le fer, le poisson,
 - la raréfaction des capitaux au niveau international;
- les risques liés aux problèmes sécuritaires, en rapport avec les menaces terroristes;
- les risques liés aux aléas climatiques et autres catastrophes naturelles, en particulier les invasions acridiennes;
- les risques liés au faible niveau d'instruction des populations, surtout dans le milieu rural.

Axe stratégique	Programme	Résultats attendus	
1: Amélioration de la sécurité alimentaire par la gestion durable des systèmes de productions	1.1: Amélioration de la production agrosylvicole	1.1.1: La production agrosylvicole est augmentée	
	1.2: Développement des systèmes de productions agricole et pastorale	1.2.1: Les conditions d'un développement productif de l'agriculture et d'un élevage productif rentable sont créées	

XIV. CADRE LOGIQUE

Rappel de l'objectif global de la SPA:

Contribuer à améliorer les conditions de vie et la résilience des communautés locales au changement climatique, à la désertification et à la sécheresse, par le renforcement de la productivité des ressources naturelles et des écosystèmes, dans le cadre de la réalisation de la sécurité alimentaire.

	Activités	IOV	Budget en ouguiyas
	Installer et équiper des mini-pépinières villageoises	150 mini-pépinières	300 000 000
		40 000 ha	
	Récupérer et reboiser des terres agricoles dégradées	5 000 ha	2 400 000 000
	Réaliser et entretenir des terres destinées à l'arboriculture fruitière	50 000 km	1 500 000 000
	Réaliser des brise-vent et de haies vives pour la protection des terres agricoles	linéaires	2 000 000 000
		30 000 ha	
	Restaurer les formations forestières dégradées par la Régénération Naturelle Assistée (RNA)		1 800 000 000
		10 000 ha	
	Réhabiliter les gommerrais naturelles dégradées	10 000 ha	1 600 000 000
	Aménager des forêts naturelles	un centre	500 000 000
	Mettre en place un Centre national de semences forestières	20 000 ha	500 000 000
	Réaliser des bois villageois	5 000 ha	200 000 000
	Réaliser des ceintures vertes périurbaines		500 000 000
	Construction et réhabilitation de barrages ou autres moyens de mobilisation de l'eau avec aménagement de superficie pour l'agriculture irriguée	2 300 ha	3 600 000 000
	Créer des centres d'approvisionnement en intrants	15 centres	750 000 000
	Créer et équiper des banques céréalières	125	625 000 000
	Valoriser et développer l'actuel mode d'élevage pastoral pratiqué pour améliorer la productivité de l'élevage y compris la nouvelle politique d'intensification	10 centres	400 000 000
	Promouvoir des systèmes adaptés d'approvisionnement en intrants zootechniques et vétérinaires	40 mini-fermes	150 000 000
	Promouvoir des espèces appréciées par les animaux	10 espèces	50 000 000
	Appuyer la mise en place d'observatoires pastoraux pour atténuer les conflits	6 observatoires	30 000 000

Axe stratégique	Programme	Résultats attendus	
	1.3: Récupération des terres dégradées	1.3.1: Les terres dégradées sont récupérées et réhabilitées	
	1.4: Régénération des ressources naturelles	1.4.1: La régénération des ressources naturelles est améliorée	
	1.5: Mobilisation et gestion durable des ressources en eaux	1.5.1: Les sources d'eau potentielles sont identifiées et aménagées	
2: Bonne gouvernance et développement local	2.1: Promotion de la bonne gouvernance	2.1.1: Un cadre adéquat pour la mise en œuvre de la GMV est créé	
	2.2: Développement des infrastructures de bases	2.2.1: Les populations des zones concernées sont dotées des infrastructures socioéconomiques	

	Activités	IOV	Budget en ouguiyas
	Récupérer des terres de culture et de parcours par l'aménagement des terres avec des travaux de CES/DRS	20 000 ha	5 000 000 000
	Reboisement de protection et traitement des berges des oueds	5 000 ha	1 000 000 000
	Créer des diguettes antiérosives	1 000 diguettes	3 000 000 000
	Protéger les terres de cultures contre l'ensablement	2 000 ha	1 000 000 000
	Mise en défens de terres forestières	50 000 ha	200 000 000
	Amélioration et enrichissement de terre	20 000 ha	600 000 000
	Conservation des ressources fauniques	6 zones protégées	120 000 000
	Reboisement d'arbres fruitiers	1 000 ha	500 000 000
	Ensemencement	100 000 ha	500 000 000
	Entretien et réalisation de pare-feu et lutte contre les feux de brousse	10 000 km linéaires	1 000 000 000
	Réhabiliter les pépinières publiques et la promotion des pépinières privées	45 pépinières	90 000 000
	Réintroduire des espèces végétales disparues ou menacées	10 espèces	10 000 000
	Confectionner des petits barrages, lacs collinaires et grandes retenues	40 unités	2 000 000 000
	Améliorer et renforcer des ouvrages hydrauliques existants	10 ouvrages	200 000 000
	Exploiter les nappes sous-fluviales le long des oueds	20 forages	200 000 000
	Suivre la quantité et la qualité des eaux	100 prélèvements	10 000 000
	Former et organiser les bénéficiaires pour la gestion des infrastructures hydrauliques	500 personnes	20 000 000
	Conduire des missions d'information et de sensibilisation	50 missions	50 000 000
	Conduire des assemblées au niveau des villages et campements avec toutes les couches sociopolitiques	400 assemblées	40 000 000
	Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code forestier	1 000 exemplaires	10 000 000
	Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires de la loi pastorale	1 000 exemplaires	10 000 000
	Appuyer la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du Code de l'eau	1 000 exemplaires	10 000 000
	Mettre en œuvre les approches participatives de gestion des écosystèmes qui intègrent les principes de la GDT, développement local, l'adaptation et l'atténuation des risques liés au changement et variabilité climatiques facilement reproductibles	Un guide	5 000 000
	Réviser la loi sur la décentralisation	Loi révisée	20 000 000
	Promotion de l'utilisation du gaz butane, de l'énergie solaire et éolienne	5 000 bombonnes	80 000 000
	Développement des infrastructures de communication	1 000 panneaux 10 éoliennes	25 000 000 30 000 000
	Développement des infrastructures de santé	15 extensions réseau	135 000 000
	Développement des infrastructures d'éducation	45 cases	135 000 000
	Renforcer et assurer une meilleure gestion des infrastructures en eau	45 classes	300 000 000
	Réhabiliter et développer le réseau de pistes rurales	15 extensions réseau 800 km	400 000 000

Axe stratégique	Programme	Résultats attendus	
3: Développement d'activités génératrices de revenus	3.1: Développement des filières	3.1.1: Les filières porteuses sont identifiées et développées, les professionnels des filières sont organisés	
	3.2: Développement des activités de création des richesses	3.2.1: Les activités créatrices de revenus porteuses sont identifiées et promues	
4: Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances	4.1: Recherche d'accompagnement	4.1.1: Des nouvelles technologies sont apprises	
	4.2: Gestion des connaissances	4.2.1: Les connaissances sont capitalisées, protégées et diffusées	
5: Renforcement des capacités des acteurs	5.1: Organisation et structuration des acteurs	5.1.1: Un système fiable d'implication efficace des populations est mis en place	
	5.2: Renforcement de capacité des producteurs	5.2.1: Tous les producteurs ont bénéficié d'un renforcement de capacités	

	Activités	IOV	Budget en ouguiyas
	Identifier les filières porteuses	5 filières	4 000 000
	Informar, sensibiliser et former les populations sur les filières porteuses	1 000 personnes	18 000 000
	Organiser et former les promoteurs de filières et accompagner leur organisation	300 personnes	6 000 000
	Mettre en place des appuis financiers et techniques pour le développement des filières	Un fonds de crédits	380 000 000
	Appuyer le renforcement des cadres de concertation interprofessionnels des filières	Un cadre de concertation	30 000 000
	Informar, sensibiliser et former les populations sur les activités créatrices de revenus	1 000 personnes	18 000 000
	Organiser et former les promoteurs d'activités créatrices de revenus dans les cadres de concertation des promoteurs et accompagner leur organisation	50 promoteurs	22 000 000
	Mettre en place des appuis financiers et techniques pour la promotion de cultures maraîchères et l'embouche par les femmes	Un fonds d'appui	320 000 000
	Mettre en place des appuis financiers et techniques pour la promotion d'activités traditionnelles (teinture, tannerie, etc.)	Un fonds d'appui	300 000 000
	Organiser et appuyer la commercialisation des produits maraîchers et de l'embouche	Un réseau	20 000 000
	Capitaliser et vulgariser des technologies pour un développement durable	Un guide	10 000 000
	Renforcer l'encadrement et l'appui conseil aux producteurs	50 encadreurs	200 000 000
	Capitaliser les connaissances traditionnelles de gestion des ressources naturelles	10 ateliers	65 000 000
	Créer et appuyer un cadre de concertation permanent entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs	Deux forums	18 000 000
	Évaluer et renforcer les capacités et les mesures d'adaptation des acteurs aux effets et impacts des changements climatiques	Un plan de suivi	19 000 000
	Produire et diffuser les résultats de recherche/développement à travers les canaux de communication appropriés	5 brochures	18 000 000
	Former les producteurs en vie associative	100 associations	10 000 000
	Créer les comités d'associations de développement, des organisations au niveau des villages et campements	100 comités	10 000 000
	Encadrer les populations pour la prise en charge continue des actions	50 sessions formation	50 000 000
	Appuyer les communes bénéficiaires à se doter de Plan de Développement Communautaire (PDC) intégrant les aspects environnementaux avec les outils de planification de gestion axée sur les résultats	45 PDC	180 000 000
	Appuyer le renforcement des capacités de tous les acteurs (producteurs, société civile, services techniques)	Un fonds d'appui	135 000 000
	Identifier et former les acteurs et leaders locaux sur l'approche gestion axée sur les résultats	100	10 000 000
	Participer à la création et à l'opérationnalisation d'un système de suivi des actions de développement au niveau local	Une base de données	90 000 000
	Appuyer les communes à identifier et développer les villages du millénaire	45 communes	450 000 000

Axe stratégique	Programme	Résultats attendus	
6: Coordination et suivi-évaluation	6.1: Coordination du programme	6.1.1: La coordination du programme de mise en œuvre de la GMV est opérationnelle	
	6.2: Suivi-évaluation	6.2.1: Un système de suivi du programme est mis en place et fonctionnel	
TOTAL			

	Activités	IOV	Budget en ouguiyas
	Mettre en place et assurer le fonctionnement de la structure nationale de la GMV	Une unité	730 000 000
	Fournir les équipements nécessaires à cette structure	Lot d'équipement	80 000 000
	Renforcer les capacités des organes de coordination à tous les niveaux	30 sessions formation	80 000 000
	Créer un partenariat entre la coordination du programme et les autres projets et programmes	Réunions de coordination	10 000 000
	Mettre en place toutes les structures de concertations nationales, régionales de la GMV	6 structures	20 000 000
	Élaborer les études pour caractériser la situation de référence	Tous les sites caractérisés	120 000 000
	Suivre et évaluer les activités du programme de mise en œuvre de la GMV	Rapports	10 000 000
	Sensibiliser et informer les acteurs sur les impacts de changements climatiques	10 ateliers	30 000 000
	Évaluer les capacités d'adaptations des populations aux changements climatiques	3 missions	50 000 000
	Appuyer la mise en place du réseau national d'observatoires des changements environnementaux et de suivi écologique	6 observatoires	60 000 000
	Renforcer les capacités pour le suivi environnemental et les impacts écologiques du programme	10 ateliers	30 000 000
	Appuyer la mise en place d'un système d'informations géographique	SIG en place	50 000 000
			39 258 000 000

En résumé, le coût de SPA est décliné comme suit:

Axe stratégique 1: Amélioration de la sécurité alimentaire par la gestion durable des systèmes de productions	34 355 000 000
Programme 1: Amélioration de la production agrosylvicole	13 300 000 000
Programme 2: Développement des systèmes de productions agricole et pastorale	5 605 000 000
Programme 3: Récupération des terres dégradées	10 000 000 000
Programme 4: Régénération des ressources naturelles	3 020 000 000
Programme 5: Mobilisation et gestion durable des ressources en eaux	2 430 000 000
Axe stratégique 2: Bonne gouvernance et développement local	1 250 000 000
Programme 6: Promotion de la bonne gouvernance	145 000 000
Programme 7: Développement des infrastructures de bases	1 105 000 000
Axe stratégique 3: Développement d'activités génératrices de revenus	1 118 000 000
Programme 8: Développement des filières	438 000 000
Programme 9: Développement des activités de création des richesses	680 000 000
Axe stratégique 4: Recherche d'accompagnement et gestion des connaissances	330 000 000
Programme 10: Recherche d'accompagnement	210 000 000
Programme 11: Gestion des connaissances	120 000 000
Axe stratégique 5: Renforcement des capacités des acteurs	935 000 000
Programme 12: Organisation et structuration des acteurs	70 000 000
Programme 13: Renforcement de capacité des producteurs	865 000 000
Axe stratégique 6: Coordination et suivi-évaluation	1 270 000 000
Programme 14: Coordination du programme	920 000 000
Programme 15: Suivi-évaluation	350 000 000
Total SPA	39 258 000 000
Imprévus 1,3%	510 000 000
Total général	39 768 000 000

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les recommandations et conclusions porteront sur les points suivants:

- La délimitation de la zone du tracé de la GMV doit recourir à la télédétection pour mieux géoréférencer, les villages et limites de même cartographier les différents faciès de chaque zone. Une telle dimension crée une base SIG à usage multiple.
- Les populations locales des villages cibles dans le tracé de la GMV doivent être organisées dans des comités locaux GMV, formées et outillées pour une cohésion sociale au service d'un environnement durable.
- Le programme de la GMV doit être un programme à forte intensité de main-d'œuvre pour, d'une part, les objectifs qu'ils visent – restauration, conservation et gestion durable des ressources naturelles – et, d'autre part, l'étendue de la couverture spatiale qu'elle couvre et la taille de la population, sa diversité et son degré de pauvreté.
- Les techniques de régénération assistées et la mise en défens doivent être l'option à développer dans le cadre d'une approche participative mettant les populations de base au-devant de la scène pour (i) les impliquer davantage à la réhabilitation du milieu naturel, (ii) les amener à s'approprier les réalisations, (iii) consolider les acquis et (iv) assurer la durabilité des ressources. Dans ce domaine, les techniques de micropropagation pour la production de plants génétiquement performants et l'utilisation des champignons mychorisiens pour améliorer la résistance des jeunes plants doivent être mises en application. D'autre part, il convient de se focaliser sur les approches et les techniques de gestion durable des ressources naturelles compatibles avec les sécheresses prolongées et les variations climatiques par: (i) le choix judicieux des espèces présentant des intérêts multiples; (ii) l'intégration du savoir-faire et expériences paysannes dans la mise en œuvre des activités de la GMV; (iii) la promotion et la vulgarisation des énergies renouvelables pour soutenir la régénération des ressources naturelles; (iv) l'ouverture d'une campagne de sensibilisation soutenue par une large médiatisation pour le respect des ressources naturelles; et (v) la mise en place un système d'alerte rapide et de lutte contre les catastrophes.
- Pour mieux valoriser les ressources naturelles et générer des revenus pour les populations locales, des filières de produits forestiers non ligneux doivent être développées dans la zone couverte par le tracé de la GMV. Une telle approche, non seulement favorise le renforcement de la participation des populations locales, encourage le respect de la ressource naturelle (arbre, feuille, herbe, fruits, etc.) et valorise les biens et services des forêts, mais aussi crée des revenus substantiels pour les communautés.
- L'établissement d'une Cartographie d'Occupation des Sols (COS) de la zone d'emprise de la GMV est nécessaire. Cette cartographie doit être géoréférencée pour alimenter le SIG et de situation de référence.

- Le Plan d'Action de la GMV doit s'harmoniser avec les PAN tels que PANE 2, le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD), le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) aux changements climatiques et autres programmes. En outre un dispositif de suivi-évaluation orienté vers les effets et/ou impacts doit être institutionnalisé. Ce dispositif devra être indépendant et disposer de toutes les compétences techniques et les moyens matériels, humains et financiers nécessaires.

ANNEXES

Annexe I: Liste des figures

Figure 1: Carte géoréférenciée de la Mauritanie montrant le tracé indicatif de la bande initiale de la GMV	13
Figure 2: Carte climatique de l'Afrique.....	27
Figure 3: Carte de la situation de la Mauritanie	31
Figure 4: Carte administrative de la Mauritanie	32
Figure 5a: Répartition des isohyètes de la normale 1961-1990.....	34
Figure 5b: Répartition de la pluviométrie de 1981 à 2010.....	34
Figure 6: Évolution de l'emprise de la GMV.....	68

Annexe II: Liste des photos

Photo 1: Peuplement d'Acacia nilotica	71
Photo 2: Détail du tracé de la GMV au Trarza	71
Photo 3: Détail du tracé de la GMV au Brakna	71
Photo 4: Détail du tracé de la GMV au Tagant	71
Photo 5: Détail du tracé de la GMV en Assaba	71
Photo 6: Détail du tracé de la GMV au Hodh El Gharbi.....	71
Photo 7: Détail du tracé de la GMV au Hodh Ech Chargui.....	71
Photo 8: Stabilisation des dunes.....	100
Photo 9: Fixation des dunes (plantation)	100

Annexe III: Liste des tableaux

Tableau 1: Chefs-lieux des Wilayas et des Moughatâas 33

Tableau 2: Projets entièrement exécutés 54

Tableau 3: Wilayas couvertes par l'IGMVSS 69

Annexe IV: Liste des personnes rencontrées

- Amédi Camara, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
- Mohamed Abdallahi Salem Ould Ahmedoua, Secrétaire Général MEDD
- Athman Mravili, Représentant de la FAO en Mauritanie
- Aboubecrine Ould Mahfoud, Maire de El Khat
- Ahmed Ould Louleid, Fédération des Éleveurs de Mauritanie
- Ahmed Salem O Khtour, Chargé de Mission/CDHAHRSC
- Ahmeda Ould Mohamed Ahmed, Assistant (Programme) au Représentant de la FAO
- Alioune Fall, Coordinateur Adjoint du Projet PARSACC
- Ba Moussa, Conseiller Juridique MEDD
- Babe Ould Sidi, Député
- Boubacar O Bebah, Cadre/Direction de l'Élevage-MDR
- Boucoun Bekaye, Cadre à la DPN/MEDD
- Bowba Mint EL Khalees, Conseiller Technique/MPEM
- Brahim Ould Ghadour, Président de la Fédération des Agriculteurs de Mauritanie
- Cheikh Tourad O Mohamed O Cheikh Sâade Bouh, Directeur DCE/MEDD
- Cheikhna Ould M'Baré, Expert Consultant Forestier
- Cheikhna Ould Mohamed Salem, Directeur ANGMV et Coordinateur PSPVN
- Dahmoud Ould Merzoug, Ancien Ministre de l'Environnement
- Diallo Boubacar, Responsable Environnement du PNIDDLE

Diarra Mamadou, Assistant au Programme FAO

Diop Boubacar, Directeur de la Protection de la Nature

Eddy De Laethauer, APEFE

EL Banoune Ould Eminou, Président Coopérative Sylvopastorale

ETHmane Ould Boubacar, Directeur Adjoint DPN/MEDD

Fatimetou M Soueidat, Conseiller Technique/MEDD

Fatimetou Mint Mohamed Kaber, Gestionnaire Adjoint/Direction Coopération-MAS

Francois Taposba, Consultant International, FAO

Hassen Ould Taleb, Président du GNAP

Hemeyine O Sidi, Conseiller Technique/MHUAT

Ines Chaalala, Point focal IGMVSS, Programme de coopération Sud-Sud, GM-UNCCD

Itawel Oumrou O Ezizi, Directeur Adjoint DED/MPEM

Kane Hadia, Consultant

Laroumagne Charlotte, Assistante Technique/GIZ

Lemhaba O Ahmed, Président de l'ONG Sauvegarde de l'Environnement

Lemlih O Baba o Yargouate, DHE/OMS

Loughmane O EL Bekaye, Chef Service/DPCID-MEDD

Mahjoub O Boye, Chef de Service/DAPL-MEDD

Maloum Dine Maouloud, Directeur DPCIE

Mamadou Diop, Responsable Environnement/Ressources naturelles FAO

Memine Ould Saleck, Expert AFE

Mohamed El Moctar dit Cherif Ndiaye, Délégué Régional MEDD Hodh El Gharbi

Mohamed El Moctar O Mohamed Ahmed, Président ODZASAM

Mohamed Jelledi, Assistant Administratif au Représentant de la FAO

Mohamed Moctar O Hmada, PSPVN/MEDD

Mohamed O Alioune, Cadre à la DPN/MEDD

Mohamed Yahya Ould Lafdal, Chargé de Mission/MEDD

Mohamedou O Abbla, Personne-ressource

Moustapha Ould Mohamed, Expert Forestier FAO Nouakchott

NAGEM, Directeur des Infrastructures Scolaires/MEN

Ndeksaad Ould Sneiba, Président Association M'Ballal

Né Salem Ould Ahmed El Haj, Secrétaire Général du GNAP

Nora Berrahmouni, Forestier (zones arides) et lead technical officer pour le programme de la FAO d'appui à l'IGMVSS, FAO

Sid'Ahmed O N'Deille, Chef Service/BMRF

Sidi O Greiva, Chef de Service/DPN-MEDD

Tat Ould Ahmed, Producteur de Lait à Nouakchott

Tombo Mamadou Ali, Délégué Régional MEDD au Trarza

Annexe V: Bibliographie

Plan d'Action National pour l'Environnement, 2012-2016 PANE 2

Rapport de la Mauritanie pour l'état des ressources génétiques forestières dans le monde, mai 2012

Quatrième Rapport national de la biodiversité, version finale 2010

Monographie nationale sur la diversité biologique de Mauritanie, MDRE, DEAR, 1998

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015, volume 1: Bilan de la mise en œuvre, MAED, 2010

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015, volume 2: Plan d'Action 2011-2015, MAED, 2010

Profil environnemental de la Mauritanie contrat-cadre europeaid/119860/c/sv/multi – lot 6: environnement lettre de contrat n° 2007/135573, Rapport final 2007

Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD), SEE, 2006

Programme Opérationnel de mise en œuvre du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PO/PAN-LCD), SEE, 2006

Stratégie Nationale de Développement Durable, SEE, 2006

Plan d'Action National pour l'Environnement, SEE, 2006

Programme d'Action National aux fins d'Adaptation aux changements climatiques, MDRE, 2004

Seconde Communication Nationale sur le Changement Climatique de la Mauritanie, MDEDD, 2007

Profil Environnement de la Mauritanie, Délégation de la Commission Européenne (CE) en Mauritanie, Atlas de Mauritanie

Évaluation Intégrée de l'Environnement du Parc du Diawling

Évaluation Intégrée de l'Environnement de Boubleyine-Oued Amridjil

Évaluation Intégrée de l'Environnement de la mare de Kankossa

MDRE (décembre 2001) – Stratégie de Développement du Secteur Rural à l'horizon 2015

Gestion concertée des espaces pastoraux diagnostic et proposition Dah ould Khtour, Mohamed Ould Saleck, André Marty, avec la contribution de Hadya Kane, janvier 2002

Annuaire statistiques 2008, Office National de la Statistique, août 2009

Mission d'appui au diagnostic et à la planification de la phase d'orientation du projet de développement rural intégré du Guidimakha, Dietrich Busacker et Bernard Bonnet, juin 2001

Projet/Guidimaka: Recueil socioéconomique Mauritanie «2000», Sarl, février-juin 2001

Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique

Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique

Convention sur les Zones Humides (Ramsar, Iran, 1971)

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'IGMVSS (AUC, FAO, UE, GMUNCCD, 2012)

Plan d'Action de la Grande Muraille Verte, Burkina-Faso

Annexe VI: Programmes de restauration des zones dégradées

Programmes de première génération

Ces programmes de première génération étaient axés sur la mise au point d'un dispositif technique de lutte contre l'ensablement. Les critères suivis étaient: (i) la sélection d'espèces végétales en fonction de la rapidité de leur croissance et leur adaptation aux conditions écologique du milieu; (ii) le choix de technique efficace et de duplication facile; (iii) la formation des différents acteurs intervenants dans la lutte contre l'ensablement.

Photo 8:
Stabilisation des dunes



Photo 9:
Fixation des dunes (plantation)



Ceinture verte de Nouakchott (1975-1992)

Il avait pour objectif la protection des infrastructures de la ville de Nouakchott contre l'ensablement. Au cours de ses trois phases, ce programme a réalisé 1 200 hectares de reboisement autour de la capitale Nouakchott, et a produit 1 000 000 plants qui ont servi à honorer les besoins du programme et à la satisfaction des distributions gratuites à la population.

Les principales espèces utilisées sont: *Prosopis juliflora*, *Euphorbia balsamifera*, *Acacia raddiana*, *Acacia senegal*, *Acacia erhembergiana (flava)*, *Acacia bivenosa*, *Balanites aegyptiaca*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Nitraria retusa*, *Prosopis chilensis*, *Tamarix aphylla*, *Salvadora persica*, *Tamarix sénégaleensis* et quelques herbacées dont *Aristida pungens*, *Tribulus terrestris*, *Cenchrus biflorus*, *Panicum turgidum*.

Projet Fixation des dunes (1982-1983)

Ce projet avait pour objectif la mise au point d'un dispositif pour la lutte contre de l'ensablement qui comprend: des techniques de stabilisation mécanique, de fixation biologiques des dunes, la sélection des espèces appropriées et la maîtrise de leur sylviculture.

Les sites choisis pour le déroulement des tests étaient localisés au niveau de l'Adrar (Atar, Awjeft et Chinguetti), de Nouakchott (Pk 24), du Trarza (Boutilimitt) et du Brakna (Magta-lahjar). Durant cette phase, le programme a pu réaliser 707 hectares de plantation et produit 535 000 plants.

Les espèces utilisées sont: *Prosopis juliflora*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Parkinsonia aculeata*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia raddiana*, *Acacia senegal*, *Tamarix aphylla* et *Calotropis procera*, ainsi que les herbacées suivantes: *Panicum turgidum* et *Aristida pungens*.

Lutte contre l'ensablement et mise en valeur agrosylvopastorale (1984-1996)

Ce programme avait pour objectif l'application des techniques développées, par le programme de fixation des dunes (1982-1983), sur toute étendue du territoire nationale pour lutter contre l'ensablement et la dégradation des terres.

Le programme a réalisé un total de 4 999 hectares de plantation et produit 2 508 653 plants.

Les espèces utilisées sont: *Prosopis juliflora*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Parkinsonia aculeata*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia raddiana*, *Acacia senegal*, *Tamarix aphylla* et *Calotropis procera*, ainsi que les herbacées suivantes: *Panicum turgidum* et *Aristida pungens*.

Pôles verts (1985-1987)

Il s'agissait d'un projet de restauration du milieu naturel en zone sahélienne où la pluviométrie et la disponibilité en eau de surface permettent les actions de reboisement.

Le projet est intervenu au niveau de 14 sites répartis entre les Wilayas du Brakna (11 sites), le Guidimaka (2 sites) et le Gorgol (1 site). Les réalisations du projet ont porté sur 178 hectares.

Les espèces principales utilisées sont: *Prosopis juliflora*, *Acacia nilotica*, *Leucaena leucocephala*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Acacia senegal*, *Azadirachta indica*, *Acacia sieberiana*, *Mangifera indica* et *Citrus sp.*

Développement des oasis (1985-1992)

Parmi les activités de protection, la priorité a été réservée aux oasis les plus menacées et en particulier celles qui disposent d'un potentiel de production (eau et palmiers) qui justifie l'intervention. Les réalisations du projet durant cette première campagne se résument à 500 hectares de plantation.

Les espèces utilisées sont: *Prosopis juliflora*, *Leptadenia pyrotechnica*, ainsi que les herbacées suivantes: *Panicum turgidum* et *Aristida pungens*.

Agroforesterie Assaba (1987-1996)

Ce programme d'agroforesterie a réalisé 815 hectares de plantation d'arbres fruitiers. Les espèces utilisées sont: manguiers, citronniers, goyaviers.

Ceinture verte de Kaédi (1990-1995)

Ce programme avait pour principal objectif la protection de la ville de Kaédi, en particulier l'aéroport, contre l'ensablement, par la mise en défens d'une ceinture verte autour de la ville. Les réalisations en termes de reboisement couvrent 1 200 hectares.

Les principales espèces utilisées étaient le *Prosopis juliflora* et le *Parkinsonia aculeata*.

Protection de l'aéroport de Néma (1995-1997)

Ce projet a réalisé 20 hectares de protection contre l'ensablement de l'aéroport en question. Le matériel végétal est le même utilisé par les projets de protection. L'ensemble des activités était effectué par la coopérative forestière de Néma.

Gestion intégrée des ressources naturelles est-mauritanien (1991-1997)

Durant ses deux premières phases, le projet a pu réaliser 1 395 hectares de plantation avec la participation des populations des trois Wilayas (Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh Ech Chargui). Les espèces utilisées sont celles du projet lutte contre l'ensablement et mise en valeur agrosylvopastorale.

Reboisement villageois (1992-1996)

Ce programme, mis en œuvre directement par les populations elles-mêmes dans le cadre du programme Vivre contre travail du PAM, a réalisé 1 390 hectares de plantation. Les espèces utilisées sont celles utilisées par les projets précédents.

Protection de l'environnement et reboisement villageois (1994-1997)

Ce programme qui avait pour objectif la protection villageoise contre l'ensablement au niveau des Wilayas de l'Inchiri, du Trarza et du Brakna, a réalisé 244 hectares de plantation.

Les espèces utilisées sont dominées par les essences locales *Acacia senegal*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Aristida pungens*, *Panicum turgidum*, etc.

Régénération gommier de Bareina (1995-1996)

Cette action spécifique pour l'*Acacia senegal* a enregistré 60 hectares dans une zone anciennement peuplée par l'espèce introduite. La particularité de cette intervention est qu'elle ait été menée par une ONG nationale: l'Association pour un Développement Durable (ADD).

Programmes de deuxième génération

Après la mise au point du dispositif technique au cours de la mise en œuvre des programmes de première génération, ces programmes étaient orientés vers l'implication des populations locales dans le cadre d'une approche participative concertée.

Ensemencement aérien (1993-1997)

Une superficie globale de 38 400 hectares, soit 384 kilomètres carrés, a bénéficié d'un ensemencement aérien sur une période de quatre années consécutives.

Ce programme a été réalisé sur financement national et a la particularité de n'utiliser que les semences autochtones pour enrichir les parcours.

Les espèces utilisées sont *Acacia senegal*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Aristida pungens*, *Panicum turgidum*, etc.

Protection de la Forêt classée de Gani (1995-1996)

Le projet a permis, en application de la Stratégie nationale d'aménagement des forêts classées, à la Coopérative forestière de Gani d'assurer le tissage et l'installation de 35,9 kilomètres de grillage en vue de la régénération naturelle et la reconstitution du potentiel productif de 2 200 hectares de peuplements forestiers, grâce à une mise en défens totale de la forêt classée.

Barrière verte du Trarza (1994-1997)

Le projet avait pour objectif de protéger les périmètres irrigués ainsi que les infrastructures économiques et sociales avoisinantes contre l'ensablement, par la stabilisation de 600 hectares de dunes vives.

Gestion Rationnelle des Ressources Forestières (1996-1997)

Le Projet Gestion Rationnelle des Ressources Forestières (PGRRF) avait pour objectifs:

- l'étude des filières du bois de feu et de charbon de bois en vue de proposer une organisation;
- la réalisation de travaux d'inventaire forestier sur deux forêts classées afin de déterminer la conduite du peuplement (traitement et durée de révolution);
- la formulation des plans d'aménagement pour les deux forêts choisies; à savoir, la forêt classée de Gani dans le Trarza (2 200 hectares) et celle de Diorbivol dans le Gorgol (754 hectares).

Parc National de Diawling

Le Parc National de Diawling, d'une superficie de 16 000 hectares, forme une unité écologique transfrontière avec le Parc National des Oiseaux du Djoudj, au Sénégal. Depuis sa création en 1991, les autorités mauritaniennes ont pris des mesures pour permettre la restauration des richesses écologiques d'avant barrage (Diamas), grâce à l'aménagement d'infrastructures hydrauliques. La zone périphérique du parc couvre une mangrove d'*Avicennia nitida*, espèce recherchée pour son importance écologique.

Parc National du Banc d'Arguin

Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), d'une superficie de 12 000 kilomètres carrés, forme une unité intacte d'écosystèmes marin et terrestre d'une richesse rare à portée mondiale. Connu pour ses herbiers marins, il abrite également une mangrove résiduelle, la plus septentrionale d'Afrique de l'Ouest, relique d'un passé lointain où l'eau douce existait en abondance. Le parc est orienté vers la conservation de la Biodiversité et le développement socioéconomique durable.

Programmes de troisième génération en cours d'exécution

Ces derniers programmes ont non seulement mis l'accès sur l'approche participative mais ont surtout intégré la dimension environnement et développement durable dans toutes les activités de gestion et de restauration des écosystèmes.

Programme de réhabilitation et extension de la Ceinture verte de Nouakchott (2000-2007)

Ce programme avait pour objectif la réhabilitation et l'extension des aménagements réalisés au cours des années précédentes pour la protection de la ville de Nouakchott contre l'ensablement, pour assurer leur pérennité et développer une approche impliquant les populations à leur gestion durable.

Dans ce cadre, le programme a réalisé 850 hectares de plantation et a développé des techniques d'exploitation des peuplements favorisant leur pérennité et générant des revenus aux populations impliquées à leur gestion.

Programme de conservation de la biodiversité par la réhabilitation participative des terres dégradées dans les zones arides et semi-arides transfrontalières de Mauritanie et du Sénégal (2001-2010).

Le programme vise, à long terme, la conservation de la biodiversité à travers la restauration et la gestion durable des sols dégradés et des écosystèmes de la vallée du fleuve Sénégal ainsi que la fixation accrue du carbone qui résulterait de la réhabilitation de ces écosystèmes et ce, à travers le développement et l'application des techniques simples et transposables pour la réhabilitation et la gestion durable des sols dégradés dans les régions transfrontalières du fleuve Sénégal en vue de la conservation de la diversité biologique et des avantages inhérents aux changements climatiques. La priorité est donnée aux espèces locales.

La stratégie d'exécution du projet est essentiellement participative. Les populations bénéficiaires et les ONG, associations, coopératives, etc. qui travaillent avec elles, sont impliquées dans le processus de prise de décision. Elles sont notamment chargées de la mise en œuvre des critères du projet sur le terrain. C'est pourquoi une attention particulière est accordée au renforcement des capacités de ces populations locales devant prendre en charge les activités du projet et assurer la durabilité de ses effets.

Les réalisations de ce programme: 750 hectares de fixation de dunes, 650 hectares de restauration de parcours, 1 000 hectares de restauration de forêts classées, 200 hectares d'enrichissement des zones humides, 500 kilomètres linéaires de brise vent, 150 hectares de plantation de production, 350 kilomètres linéaires de pare-feu.

Programme d'intégration de la gestion locale environnementale dans le processus de planification en Mauritanie (MDG-Fonds 2008-2012)

Le programme est exécuté dans les Wilayas de l'Assaba, du Brakna et du Trarza. Il a pour objectifs de (i) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable et de meilleures conditions d'assainissement et bonnes pratiques d'hygiène à travers une approche participative des populations cibles, (ii) renforcer les capacités nationales à pouvoir intégrer les problématiques environnementales dans le processus de planification.

Il cadre avec les priorités et stratégies de développement du Gouvernement matérialisées par le CSLP, le PANE et le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD).

Dans sa composante 1, Gestion des ressources naturelles et lutte contre la désertification, le programme a réalisé:

- la régénération de 800 hectares de gommiers sur 750 hectares prévus; il est attendu par ce résultat d'améliorer les conditions de vie des communautés par la production et la vente de plantes fourragères, de produits maraîchers et de la gomme (rendement estimé à 520 g/plant/an);
- la fixation de 600 hectares de dunes sur 600 hectares initialement prévus;
- la mise en défens de 295 hectares pour 200 hectares initialement prévus;
- la plantation de 20 000 plants au niveau du Parc National de Diawling (PND);
- la régénération de 20 hectares de mangroves dans le bassin du N'tialakh, à la mare de Birette et aux villages d'El Gahra et Dar Salam du PND.

Programme de régénération de la mangrove dans le Parc National du Diawling (2010)

L'objectif de ce programme est la restauration de la mangrove encore existante et son extension par la plantation de nouveaux sites. Le programme a produit et planté 6 000 plants d'*Avicenia germinens* dans des sites préalablement sélectionnés dans l'aire du parc.

Programme d'aménagement hydro-agricole du Brakna Ouest (2009-2012)

Le programme a pour objectif la réhabilitation et la restauration des impacts des aménagements hydro-agricoles dans le Brakna Ouest. Dans ce cadre, le programme a réalisé 18 hectares de protection de berges contre l'érosion hydrique, a consolidé 21 hectares au niveau de trois sites plantés les années précédentes et a mis en défens 7 hectares de parcours naturel.

Programme spécial de protection de la ville de Nouakchott (2010-2011)

Ce programme a pour objectif la protection des infrastructures socioéconomiques de la ville de Nouakchott contre les effets des changements climatiques et l'ensablement.

Dans ce cadre, le programme a réalisé 2 000 hectares de fixation biologique de dunes autour de Nouakchott et produit environ 1500 000 plants de différentes espèces principalement: *Prosopis juliflora*, *Acacia senegal*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Tamarix senegalensis*, *Panicum turgidum*, *Aristida pungens*.

Programme adaptation aux changements climatiques côtiers (2009-2011)

L'objectif principal du programme est de maintenir ou de renforcer la résistance des écosystèmes à la variabilité et aux changements climatiques le long des zones côtières des cinq pays (Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal). Le projet entend donc réduire la vulnérabilité des communautés côtières des pays participants aux différents effets des changements climatiques sur les régions côtières et, notamment, à l'élévation du niveau marin. Pour ce faire, des activités d'adaptation appropriées aux situations des différents pays seront favorisées.

En Mauritanie, le programme a pour objectif la reconstitution de l'écosystème et de la biodiversité biologique d'une partie du cordon dunaire littoral de Nouakchott sur 4 kilomètres, soit environ 50 hectares, ce qui permettra par ailleurs de sécuriser la ville de Nouakchott contre les incursions marines issues de l'élévation du niveau des océans.

Le programme a réalisé 50 hectares de stabilisation mécanique et fixation biologique (plantation) des dunes et de rehaussement du niveau de certaines brèches au niveau du cordon dunaire littoral de Nouakchott. Les espèces utilisées sont: *Nitraria retusa*, *Tamarix senegalensis*, *Attriplex numularia*, *Attriplex halumus*.

Projet d'aménagement du bassin-versant de Barbara (Radhi- el Aguer)

L'objectif du projet est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère délégué chargé de l'environnement en application des programmes intégrés de développement.

Le projet servira d'occasion pour la consolidation des acquis et enseignements des projets déjà réalisés ou en cours. Il permettra la mise en application des recommandations de la nouvelle initiative mondiale sur l'aménagement des bassins-versants qui a donné lieu à une nouvelle génération de procédures de gestion de bassins-versants.

L'approche retenue pour la mise en œuvre du projet est l'approche participative. Elle repose essentiellement sur la formulation préalable à tout investissement d'un plan d'intervention contracté annuellement avec les différents partenaires concernés sur la base d'un consensus librement consenti (contrat programme) et qui définit les responsabilités de chaque partenaire pour les actions retenues. Le projet a réalisé 3 hectares de mise en défens pour cette première campagne de démarrage.

Annexe VII: Projets et programmes en cours d'exécution

- ACCVC/GIZ-MDEDD
- PASKII/Agence Tadamoun
- PESE (Programme d'éradication des séquelles de l'esclavage)/Agence Tadamoun
- Programme de Développement Durable des Oasis (PDDO)
- Programme Hydraulique Pastorale
- Programme Hydraulique Villageoise
- Programme LEHDADA/Agence Tadamoun
- Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques
- Programme VAINCRE/MID
- ProGRN
- Projet APE
- Projet d'Aménagement Hydro-Agricole du Brakna Ouest (PAHABO)
- Projet de Développement Intégré de l'Agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAM)
- Projet de Renforcement des Capacités sur la Fixation des Dunes avec APEFE et la région Wallonne
- Projet Éducation et Formation/MEN
- Projet Ensemencement Aérien
- Projet Gestion Durable des Terres, des Eaux et des Forêts/MDEDD
- Projet Interrégional de Lutte contre la Pauvreté et la Désertification à travers la Cogestion des Bassins-versants avec l'appui de la FAO et l'Agence de Coopération Espagnole
- Projet MDP
- Projet PAM
- Projet PARSACC/PAM
- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)/MDR
- PROLPRAF/MDR

- PRREF/GNAP
- PSPVN/MDEDD
- SGP/PNUD
- UE (volet environnement du FED 11)

Annexe VIII: Termes de référence

Pour une consultation d'appui à l'élaboration du Plan d'Action National de mise en œuvre de l'IGMV (Consultant International).

A. Contexte général

1. Les économies et les sources de revenus dans les systèmes semi-arides et humides du Sahel et du pourtour saharien dépendent en grande partie du sol, de l'eau et de la couverture végétale. Plus de 70 pour cent de la population tire ses revenus des ressources naturelles. Ces régions sont cependant soumises à de graves fléaux qui conjuguent leurs effets pour aggraver l'insécurité alimentaire des populations et éprouver aussi bien les efforts de développement des pays que les moyens de vie des populations. Ces fléaux sont: la désertification et la dégradation des terres, le changement climatique et ses phénomènes extrêmes que sont les sécheresses et les inondations, la perte de biodiversité, la baisse continue des rendements agricoles, la diminution des ressources en eau et de la couverture végétale.
2. Les efforts consentis dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et de l'amélioration de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique ne sont pas à la mesure des objectifs visés, que ce soit en matière de conservation des ressources naturelles ou en matière de lutte contre la pauvreté.
3. Dans ce contexte et à l'initiative de la CEN-SAD, les pays africains ont convenu de conduire un programme appelé «Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS)» dont l'objectif est d'initier des projets et programmes concrets permettant d'enrayer et d'inverser les tendances à la dégradation des terres (eau, sols, végétation) dans les régions sèches d'Afrique à travers un ensemble cohérent et concerté d'interventions ciblant simultanément les trois objectifs suivants:
 - la conservation, le développement et l'aménagement des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes;
 - le renforcement des infrastructures et l'optimisation des potentiels ruraux;
 - la consolidation et la diversification des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales locales.
4. En 2007 et 2009, la Commission de l'Union Africaine a reçu du Sommet des chefs d'États et de Gouvernement de l'Union Africaine, le mandat de coordonner et de faciliter la mise en œuvre de cette initiative. À cet effet, et en partenariat avec l'Union Européenne, la FAO et le Mécanisme

Mondial de l'UNCCD, elle a décidé d'appuyer huit pays à mettre en place un environnement favorable à la mise en œuvre de l'IGMV. Un aspect clé de cet environnement favorable est que chaque pays soit doté d'un Plan d'Action National «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel».

5. La crainte exprimée par bon nombre d'observateurs est que ces Plans d'Action ne subissent le même sort que les PAN/LCD qui, malgré le processus participatif suivi pour leur élaboration et leur pertinence en termes de contribution à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et ne soient pas mis en œuvre.
6. La Stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'IGMV, qui a été élaborée et adoptée sous l'égide de l'Union Africaine, insiste sur le fait que le Plan d'Action de mise en œuvre de la GMV doit avant tout être un cadre de mise en cohérence des différentes initiatives de GDT, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la diversité biologique, plutôt qu'un cadre qui tienne en soi (isolé, sans racines). Son élaboration doit être un processus participatif destiné avant tout à dégager un consensus national sur les points suivants:
 - le concept de l'IGMV, la vision des acteurs du pays sur sa mise en œuvre et les moyens pour y parvenir;
 - les actions à mener pour lutter efficacement contre la dégradation des terres et pour assurer un développement durable des zones arides, à travers notamment la suppression de toutes les barrières politiques, juridiques, institutionnelles, financières et techniques qui freinent la prise en compte de la Gestion Durable des Terres (GDT) comme une composante majeure des plans de développement des collectivités territoriales décentralisées;
 - les rôles et responsabilités de chacun des acteurs dans la mise en œuvre des actions retenues, y compris en matière de mobilisation des ressources financières;
 - un système de suivi-évaluation adapté et pertinent permettant à tous les acteurs de mesurer l'impact des efforts déployés et de proposer les ajustements nécessaires.
7. Ce processus d'élaboration du Plan d'Action de la GMV dans chacun des pays devrait comporter plusieurs phases dont les principales sont:
 - l'état des lieux et l'analyse des contraintes, mais aussi des opportunités politiques, institutionnelles, juridiques et financières à prendre en compte pour une amplification des bonnes pratiques de GDT dans les zones arides et semi-arides;
 - l'identification des priorités d'investissement (y compris des zones prioritaires d'intervention) en fonction des programmes et projets en cours, des priorités nationales et locales de développement;
 - la formulation et l'estimation des coûts/des investissements en tenant compte des éléments suivants:
 - ✓ les activités de soutien sur le terrain pour la mise en œuvre de l'IGMV, y compris les activités de gestion des connaissances et de dissémination de l'information;

- ✓ les activités de mise à l'échelle de la GDT dans les zones d'intervention prioritaires retenues;
- ✓ les activités de soutien à la durabilité des interventions (infrastructures, services commerciaux et de conseils);
- ✓ les activités de suivi-évaluation des efforts nationaux en matière de mise en œuvre de l'IGMV.

8. Parmi les huit pays soutenus par la Commission de l'Union Africaine dans le cadre de son partenariat avec l'UE, la FAO et le Mécanisme Mondial de l'UNCCD, figure la Mauritanie. Les présents termes de référence sont relatifs au recrutement d'un consultant international pour aider la Mauritanie à préparer son Plan d'Action National «Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel».

B. Objectifs de la consultation

Objectif global

9. L'objectif global de l'étude est de: (i) consolider l'avant-projet de Plan d'Action National pour la mise en œuvre de l'IGMVSS proposée par le consultant national à travers un diagnostic politique, législatif et institutionnel de la problématique GDT en Mauritanie et (ii) proposer, dans ce cadre, une vision thématique GMV, des orientations stratégiques et des investissements prioritaires en cohérence avec le PAN-LCD, le cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres (CSIF–TerrAfrica), le Plan d'Action National pour l'Environnement (2012-2016) et le Programme national d'investissement CAADP du pays. L'étude servira de support à l'appropriation des activités de l'IGMV par les structures nationales, ainsi que l'alignement des partenaires en vue d'une amplification des bonnes pratiques de GDT dans les zones retenues pour la mise en œuvre de l'IGMV dans le pays.

Objectifs spécifiques

10. L'objectif spécifique vise la production d'un document d'avant-projet de Plan d'Action National «Grande Muraille Verte» pour la Mauritanie qui soit bancable et facile à mettre en œuvre. En particulier il s'agira de:
 - approfondir le diagnostic sur la prise en compte de la GDT dans les cadres programmatiques du développement et l'adéquation des ressources budgétaires consacrée à la thématique;
 - examiner et valider la formulation et le chiffrage des investissements proposés par le consultant national;
 - analyser le processus et le cadre budgétaire national et proposer une stratégie à même de les influencer pour une meilleure prise en charge de la GDT.

C. Description des tâches

11. Sur la base des options d'investissement proposées par le consultant national, le consultant international aura à assurer la cohérence programmatique et au chiffrage des investissements.
12. En outre, il devra donner des réponses précises à certaines questions clés qui conditionnent la mise en œuvre effective du Plan d'Action:

- (i) Dans quelle mesure la mise en place d'un cadre d'investissement spécifique pour l'IGMV en Mauritanie est-il possible et souhaitable, et en quoi ce cadre d'investissement pourrait-il aider les décideurs dans la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles pour les activités de GDT?
- (ii) Quelle est la cartographie actuelle des investissements tant sectoriels que géographiques dédiés à la GDT, à l'adaptation au changement climatique en milieu rural et à la conservation de la biodiversité? Quels sont les lacunes à combler pour établir un équilibre en fonction des potentialités mais aussi des contraintes liées à la dégradation des terres, la santé des écosystèmes, le changement climatique et les régimes d'utilisation des terres; et les forces et les faiblesses de l'environnement politique, institutionnel et financier?
- (iii) Quels instruments de politique économique et environnementale, y compris la politique fiscale et foncière, doivent accompagner le programme d'investissement IGMV?
- (iv) Quel cadre de partenariat ou quelle plateforme institutionnelle développer pour optimiser les ressources en faveur de l'IGMV? En partant des options d'investissement proposées par le consultant national et des réponses données aux questions précédentes, quelles sont les sources de financement potentielles et quelles sont les modalités pratiques pour y accéder?

Enfin, sur la base des réponses à la question (iv) ci-dessus et des activités des PTF et leurs stratégies, il devra proposer des orientations sur la manière dont les PTF devraient s'organiser pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'Action.

D. Livrables

13. Une note conceptuelle et méthodologique décrivant la manière dont le travail sera conduit (dès signature du contrat).
14. Un premier projet de rapport (trois semaines après le démarrage de l'étude) décrivant l'état des lieux du financement de la GDT; identifiant les sources potentielles de financement des options d'investissement proposées par le consultant national la GDT et proposant un premier jet de recommandations sur les mesures à prendre pour faciliter l'accès des actions de GDT aux sources de financement potentielles identifiées.

Un rapport final coproduit avec le consultant national une semaine après réception des commentaires du Point focal national de la GMV, du Mécanisme mondial de l'UNCCD et de la FAO.

E. Organisation du travail et calendrier indicatif

1. La durée totale de la consultation est de 21 jours ouvrables, y compris la participation à l'atelier national ou aux réunions techniques de validation des documents produits.
2. Le Point focal national de la GMV et le consultant national faciliteront l'accès du consultant aux services et personnes devant être rencontrées. En cas de besoin, ils assisteront le consultant dans la collecte des informations et de la documentation.

3. Documents clés (non limitatifs):

- la Stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'IGMVSS;
- la Stratégie de réduction de la pauvreté;
- le Plan d'Action National pour l'Environnement (2012-2016);
- le Cadre stratégique d'investissement de gestion durable des terres (TerrAfrica);
- les Programmes d'investissement du secteur rural (agriculture, foresterie, eau, élevage);
- le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification;
- le Programme National d'adaptation aux changements climatiques;
- la Stratégie nationale d'utilisation et de conservation durable de la diversité biologique;
- la Revue nationale des dépenses publiques;
- toute autre documentation pertinente.

F. Profil du consultant international

Le consultant recherché doit répondre aux critères suivants:

- qualification académique: BAC +5 au minimum dans les domaines des sciences sociales et/ou agronomiques, agroéconomiques environnementales;
- expérience d'au moins 10 ans dans la gestion de programmes de développement rural et/ou la mobilisation des ressources;
- qualification complémentaire: une connaissance approfondie de la démarche «Integrated Financing Strategy» développée par le Mécanisme mondial et des mécanismes de financement de l'UNCCD et de l'UNFCCC;
- aptitudes:
 - ✓ avoir une capacité à communiquer et surtout à discuter avec les PTF et avec les institutions nationales (gouvernementales ou non) à impliquer effectivement dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme;
 - ✓ produire des rapports de très bonne qualité rédactionnelle;
 - ✓ bonne connaissance des politiques environnementales, des accords multilatéraux et autres conventions internationales en matière de l'environnement;
 - ✓ bonne maîtrise des procédures des PTF principaux, notamment les agences du système des Nations Unies, notamment la FAO et le PNUD, la Banque mondiale, l'Union Européenne, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), les coopérations bilatérales, particulièrement la GIZ, etc.

